

Séance du 10 novembre 2020 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Cédric AMBORD, Conseiller municipal

- |  |          |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour  | p. 21383 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020   | p. 21383 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal   | p. 21383 |
| 4) Communications du Conseil administratif   | p. 21383 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4   | p. 21385 |
| <br>   |          |
| <b>PÉTITION</b>  |          |
| 6) Conteneurs du quartier chemin François-Chavaz (pétition N° PET-10)  | p. 21386 |
| <br>   |          |
| <b>PROJETS DE DÉLIBÉRATION</b>   |          |
| 7) Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1556) – Révision du règlement du Conseil municipal (projet de délibération N° 2292) et "Charte des sorties du Conseil municipal" (projet de résolution N° PR/234) |          |
| <b>Rapporteuse: Madame Sara RUIZ</b>   | p. 21388 |
| 8) Rapport de la commission Finances et informatique (FIN-1569) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2021, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N° 2306)                   |          |
| <b>Rapporteur : Monsieur Tobias BURCKHARDT</b>   | p. 21399 |
| 9) Acquisition d'un camion de voirie 3 essieux – Crédit de Fr. 590'000.00 (projet de délibération N° 2309)   | p. 21411 |
| 10) Garderie Le Bocage – Covid – Crédit de fonctionnement supplémentaire de Fr. 18'000.00 (projet de délibération N° 2311)   | p. 21414 |
| <br>   |          |
| <b>PROJETS DE MOTION</b>   |          |
| 11) Réponse du Conseil administratif à la motion M/343 du 12.11.2019 "Plan climat à Onex: il y a urgence à agir"   | p. 21418 |
| 12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/347 du 16.06.2020 "Etude de faisabilité d'un aménagement cyclable dans le cadre du renouvellement de l'alignement d'arbres sur l'avenue du Bois-de-la-Chapelle"                         | p. 21426 |
| 13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/348 du 08.09.2020 "Zones 30 km/h, un panneau de limitation de vitesse ne suffit pas !"  | p. 21428 |
| 14) Sécurité des vélos et des piétons sur la route de Chancy (projet de motion PM/354)   | p. 21429 |
| 15) Sports et loisirs : pour une véritable mixité des genres (projet de motion PM/359)   | p. 21434 |
| 16) Souffleuses à feuilles (projet de motion PM/357)   | p. 21437 |
| 17) Arrivée probable de l'académie de football au Centre sportif des Evaux Circulation supplémentaire induite dans le chemin François-Chavaz (projet de motion PM/358)   | p. 21442 |
| <br>   |          |
| <b>PROJET DE RÉOLUTION</b>   |          |
| 18) Pour garantir une quantité d'eau et une qualité d'eau suffisante à l'Aire (projet de résolution PR/235)  | p. 21447 |

## AUTRES PROPOSITIONS

- 19) Rapport de la commission Développement durable et promotion économique (DDPE-1555) – Présentation du secteur développement durable  
**Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER** p. 21452
- 20) Rapport de la commission Urbanisme (URB-1557) - Présentation de la stratégie d'évolution de la zone 5 - Dispositions en faveur de la biodiversité  
**Rapporteuse : Madame Sara RUIZ** p. 21452
- 21) Rapport de la commission Espaces verts, culture et sports (EVCS-1561) – Présentation du service culture  
**Rapporteur : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX** p. 21453
- 22) Propositions individuelles et questions p. 21453

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DIOP, KATHARI DUMPS, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs AMBORD, BOYER, BURCKHARDT, ISCHER, JOUAI, LAPALUD, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT, REVILLOD, RITTER, STARKENMANN, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VAN LEEMPUT, VOGLER, Conseillers municipaux

Excusés : Messieurs ABBE-DECARROUX, FUSCO, VAN LEEMPUT

Absent-e-s : Madame DELÉVAUX

Assistent à la séance : Mesdames Maryam YUNUS-EBENER, Maire, Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives

\* \* \*

**Le Président (MCG) :** Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, et Mesdames Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur Alain WALDER, Secrétaire général, et Madame Nathalie METTLER, Secrétaire.

Je salue également le public présent ce soir qui nous fait l'honneur de participer à nos débats.

Sont excusés pour cette séance, Monsieur Luc ABBE-DECARROUX, Monsieur Didier VAN LEEMPUT et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER qui va devoir partir un peu plus tôt aujourd'hui.

Comme pour les séances précédentes, en raison des contraintes sanitaires liées au Covid-19, il est décidé que si moi-même, le vice-président ou le premier secrétaire souhaitent prendre la parole, ils resteront sur l'estrade.

Si vous avez des problèmes de recharge de vos portables, trois rouleaux électriques sont à votre disposition.

Comme vous le constatez la salle est toujours aménagée Covid pour tenir compte des directives de distanciation. Nous ne pourrions donc toujours pas utiliser les installations de vote électronique, ni de sonorisation habituelle.

Nous voterons donc à l'ancienne, à main levée. Je charge le secrétaire qui sera un petit peu en retard, donc, je charge Madame la Vice-présidente de nous faire la lecture en attendant le Premier secrétaire.

Je remercie d'avance pour la collaboration.

### **1) Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président (MCG) :** Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette approbation ?

Que celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour, veuillez bien le manifester en levant la main.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).**

### **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette approbation ? Personne.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 6 octobre 2020, veuillez bien le manifester en levant la main.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).**

### **3) Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Le Président (MCG) :** Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- Les questions écrites QE 90, parking chemin de la Blanchette, et QE 91, signalisation désuète, de Monsieur Christian STARKENMANN.

### **4) Communications du Conseil administratif**

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Ah, vous m'entendez bien ? Oui. Alors moi j'avais juste une communication à faire concernant le projet de délibération que vous avez voté, il me semble que c'était au mois de juin.

Alors voilà les travaux sont terminés au chemin longeant la lisière du Bois-de-la-Chapelle. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont déjà été se balader là-bas ? Mais voilà les travaux sont terminés et au parc de la Mairie.

Et puis ç'a été vraiment fait avec beaucoup de soin, ils ont vraiment respecté les racines des arbres, et puis les finitions sont aussi très bien faites.

En tout cas quand on va se balader et que l'on voit encore des parties goudronnées, et bien on a envie de tout décaper et puis de refaire pareil avec ce joli revêtement.

Donc, moi je vous encourage à aller vous balader. Vraiment on est projeté dans une très jolie balade, on a l'impression d'être tout à fait ailleurs et non pas au cœur de la cité. Voilà. Merci Monsieur le Président.

**Mme KLEINER :** Merci, Monsieur le Président. Dans les annonces des travaux finis, je voulais attirer votre attention sur le Manège. Vous vous souvenez peut-être que des travaux ont été commandés pour refaire l'espace de partage alloué à l'association.

Ils sont maintenant achevés. On ne pourra malheureusement pas les inaugurer ensemble compte tenu de la Covid. Mais c'est une fête qui sera reportée à de meilleurs moments.

Ce bâtiment est magnifique, tout en bois. Il a une très belle salle de réunion. Il comporte un studio également et des vestiaires pour les pratiquants de l'équitation.

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. Moi j'ai quelques communications liées à la situation sanitaire à vous faire.

La première ce n'est pas un scoop, puisque maintenant cela fait quinze jours quasiment qu'elle est en vigueur, mais elle a été un peu floue puis clarifiée.

Donc, c'est que les associations sont considérées comme des manifestations privées ou publiques, peu importe puisque de toute manière les deux sont limitées à 5 personnes aujourd'hui.

Le monde associatif doit se rabattre sur la visioconférence pour pouvoir continuer à exister et il n'y a pas de possibilité de dérogation sur ce point. Il y avait un peu de flou dans les communications du Conseil d'Etat. Ce point a été clarifié sur demande de différentes communes ou associations.

Le monde associatif donc doit être traité comme une manifestation privée ou publique limitée à 5 personnes uniquement.

C'est la première des communications Covid.

La deuxième, c'est que les caucus sont considérés quant à eux comme des commissions du Conseil municipal. Donc, là il y a possibilité de se réunir à plus que 5, moyennant les respects du port du masque et des distances, donc dans une salle qui est adéquate en fonction du nombre de participants. Donc, c'est la seule exception qui existe, on pourrait dire, pour le monde associatif.

L'exception des partis politiques, vous l'aurez certainement vu dans l'arrêté du Conseil d'Etat, ne concerne que certaines séances bien spécifiques, c'est-à-dire les désignations de personnes lors d'élections au sens de la loi sur les droits politiques ou de mots d'ordre de votation au sens de cette même loi.

Donc, un parti politique qui se réunirait pour d'autres affaires ne peut pas bénéficier de l'exception à 50 personnes, est donc limité à 5 également en présentiel, on peut recourir effectivement à la visioconférence.

Et puis finalement la dernière nouvelle Covid de ce jour qui, je ne vous le cache pas, est une mauvaise nouvelle. L'arrêté du Conseil d'Etat était contradictoire sur un terme puisqu'il disait d'une part que les centres de wellness et de fitness, et les piscines étaient fermés, mais que par ailleurs les installations sportives étaient ouvertes pour les activités en club et pour les enfants de moins de 12 ans, dans des groupes de 15 maximum.

Ce qui nous a conduits, dans un premier temps, à nous poser la question de la piscine. Première réponse sur les 15 premiers jours, finalement la piscine peut être ouverte et doit être ouverte pour les scolaires, donc les activités de sport scolaire et les clubs et donc pour des groupes jusqu'à 15 pour les enfants de moins de 12 ans.

Ce qui nous a conduit à communiquer aux clubs qu'ils pouvaient continuer pour les enfants de moins de 12 ans ou des groupes de 5 adultes maximum pour les cours de piscine.

Puis ce matin est tombé la nouvelle que le Département de la sécurité, de la santé et de l'économie et la Médecin Cantonale avaient estimé que les piscines devaient fermer complètement.

Donc, ni les cours de piscine ni le sport associatif en club ne pourront avoir lieu en tout cas jusqu'à la fin du mois de novembre.

C'est pour nous une décision qui est fort dommageable parce que finalement on ne voit pas pourquoi le sport avec des enfants de moins de 12 ans pourrait se pratiquer dans une salle, mais pas en piscine, parce que finalement ça reste du sport et ça reste un lieu avec le même public, et c'est surtout à notre sens très dommage que cette communication n'ait pas été clarifiée dès le départ.

Ça nous aurait évité, et ça aurait surtout évité aux clubs d'adapter leurs plans, de l'avoir fait pour une semaine et puis de devoir les annuler derrière.

Voilà, je voulais simplement dire là-dessus parce que l'on a eu passablement de questions sur ces points-là notamment du monde associatif, mais aussi des parents d'enfants qui suivent des cours de piscine, qui disaient mais on ne comprend pas, telle piscine est ouverte, telle autre est fermée, etc.

Donc, il y a eu un peu de flou au départ, après cela a été clarifié dans un sens d'ouverture et aujourd'hui la décision est tombée dans un sens de fermeture absolue.

Je ne vous cache pas qu'il y a beaucoup de réactions parmi les magistrats communaux, considérant que cette décision peu claire et un aller-retour sont fort malheureux. C'est tout pour mes communications, Monsieur le Président.

## **5) Questions sur les points 3 et 4**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un demande la parole ? (Silence)

**6) Conteneurs du quartier chemin Francois-Chavaz (pétition N° PET-10)**

**Le Président (MCG) :** Pour les pétitions il n'y a pas de procédure d'entrée en matière. Nous devons cependant la renvoyer formellement à la commission des pétitions, une autre commission, voire au Conseil administratif afin que le texte de la pétition figure au procès-verbal et pour égard au public présent, je demande au secrétaire, il n'est pas là, je demande à la vice-présidente du Conseil municipal de donner la lecture de la pétition. [Lecture]

**Le Président (MCG) :** Merci. Le Bureau propose le renvoi à la commission Citoyenneté, communication et pétitions. Vu le sujet qui me semble être de la compétence de l'exécutif, le Conseil pourrait également le renvoyer directement au Conseil administratif.

J'attends vos prises de position, propositions ? Silence.

Alors que celles et ceux qui souhaitent le renvoi à la commission ou au Conseil administratif, veuillez bien le faire en levant la main.

On renvoie la pétition au Conseil administratif directement.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Vous nous demandez si on veut renvoyer en commission des pétitions qui s'appelle maintenant Citoyenneté, etc., ce n'est pas le terme exact déjà pour commencer. Ensuite, ou au Conseil administratif, on ne peut pas le renvoyer à l'un et à l'autre...

**Le Président (MCG) :** Oui, soit l'un soit l'autre.

**M. LAPALUD (S) :** Donc, moi je pense que ce serait mieux et plus respectueux envers les onésiens qui ont écrit cette pétition, de la recevoir, de recevoir ces gens-là en commission.

Donc, je propose le renvoi en commission Citoyenneté, pétitions et je ne sais plus quoi de tête. Merci.

**M. PASCHE (Ve) :** Oui, merci, Monsieur le Président. Comme mon préopinant, je pense que nous avons des citoyens qui sont en souffrance, qui ont un problème, et je pense même si ce n'est pas vraiment de notre ressort en définitive, je pense que c'est aussi notre travail, notre devoir de les écouter, de voir tous ces problèmes, quitte à renvoyer après au Conseil administratif si de notre côté, comme je le pense, nous ne pouvons pas faire grand-chose.

Et d'écouter aussi les arguments du Conseil administratif à ce sujet.

Donc, je suis pour un renvoi en commission, pour écouter justement ces gens qui ont ces problèmes.

**Le Président (MCG) :** Merci. Donc, que celles et ceux qui souhaitent le renvoi en commission, veuillez bien le faire en levant la main.

**La pétition est renvoyée en commission Citoyenneté, communication et pétitions à l'unanimité des présents (25 votants).**

**Texte de la pétition (27 signatures) :**

*«Pétition pour le maintien de nos quatre containers au début du chemin susmentionné, voir photo.*

*A l'intention des Autorités municipales d'Onex.*

*La commune a envoyé un courrier le 28 août 2020 informant qu'à partir du 7 septembre 2020, le camion de la voirie ne ferait plus la levée de nos containers à cet emplacement.*

*Aucun dialogue n'a été instauré avec le quartier en question ni aucune proposition tenant compte de l'avis des contribuables n'a été amenée.*

*Cet emplacement, avec quatre containers, ainsi que l'entretien, sont à l'entière charge des propriétaires de l'association François-Chavaz depuis 1997.*

*Nous désirons le maintien de ces containers à leur emplacement actuel afin d'éviter un surcroît de véhicules au point de récupération au 62, chemin François-Chavaz, alors que le chemin est déjà saturé par ceux des habitants et des visiteurs allant aux Evaux.*

*Cette situation augmenterait le niveau de pollution alors que notre commune se veut Ville de Progrès. Nous devons préserver notre environnement.*

*La population de ce quartier devenant vieillissante, un point de récupération situé à 500 mètres de nos habitations s'avère pénible notamment pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.*

*Il est à relever également qu'au vu de l'emplacement du point de récupération jouxtant l'école du Bosson et une augmentation certaine du flux de véhicules pour s'y rendre, un danger potentiel pour les enfants existe.*

*De plus, en vue des nouvelles constructions et futurs habitants sur ce chemin, le nombre de bennes deviendra insuffisant en dépit de deux récemment installées.*

*Le camion de la voirie continue à faire la levée auprès de la Fondation des Evaux et passe donc systématiquement devant nos containers.*

*Enfin les visiteurs des Evaux se servent de nos containers pour y jeter leurs déchets afin que ceux-ci ne se retrouvent pas dans la nature. »*

**7) Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1556)  
- Révision du règlement du Conseil municipal (projet de délibération N° 2292) et  
"Charte des sorties du Conseil municipal" (projet de résolution N° PR/234)**

**Le Président (MCG) :** Ce point concerne deux projets qui doivent faire l'objet d'un débat et d'un vote spécifique. Le projet de résolution N° PR/234 a été déposé lors de la séance de septembre.

En cours de débat, en vertu de l'article 61 al. 3 de notre règlement, elle est liée au projet de délibération N° 2292, art. 94 al. 2 du projet de règlement.

Cet alinéa propose par le Conseil administratif fixer les règles de prélèvement sur les jetons de présence pour financer les fonds de courses. Cet alinéa a été supprimé en commission, il ne figure plus dans le projet de règlement qui vous est soumis ce soir.

L'article 61, al. 3, précise que le projet déposé en cours de débat soit soumis au vote avant le projet principal.

Je propose donc de débattre en premier lieu du projet de résolution N° PR/234 au point 7a, puis en deuxième lieu le projet de délibération N° 2292 concernant les règlements de notre conseil au point 7b.

Point 7a, « Charte des sorties du Conseil municipal », résolution N° PR/234, je passe la parole à la rapporteuse, Madame Sara RUIZ.

**Mme RUIZ (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je n'ai rien de particulier à ajouter au rapport.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai lu attentivement ce projet de résolution et, pour moi, il y a une contradiction avec le règlement du Conseil municipal déjà, avec le point 1 du Conseil municipal du règlement et la phrase « Cette contribution à fonds perdu est prélevée en diminution des jetons de présence à verser aux membres du Conseil municipal ».

Donc, il est fait règlement dans le règlement du Conseil municipal, du fait que nous allons payer sur nos jetons la sortie du Conseil municipal, ce qui moi ne me gêne pas du tout, mais c'est écrit le contraire dans la charte, puisque le point 8 dans la charte dit : « La contribution des élus au Conseil municipal venant en déduction des jetons de présence est totalement supprimée ».

Donc, pour moi la charte contredit le règlement du Conseil municipal sur ce point. Déjà rien que cela, ça pose un problème.

Ensuite, j'ai lu très attentivement, il y a plusieurs choses qui me dérangent dans cette charte, qui nous choquent quand on l'a lue, c'est que nous la trouvons extrêmement dogmatique et très loin du but recherché pour ces sorties.

Plus aucune place n'est laissée à la convivialité et à la détente qui représentent des points très importants pour la concordance et la bonne entente du groupe.



De surcroît, un montant de Fr. 7'000.00 pour un potentiel de 35 participants au total apparaît totalement irréaliste.

Nous sommes très surpris par le ton martial que ce projet de résolution veut imposer au Conseil municipal et nous ne sommes pas opposés à une charte, mais pas à une charte comme ça !

Nous serions d'avis de la rediscuter et puis de prendre notre temps pour faire quelque chose de bien et puis qu'il n'y ait plus d'articles contradictoires et puis faire quelque chose qui laisse un peu place à la convivialité quand même. Voilà.

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. Moi je voulais juste ajouter sur le point, il y a effectivement une mauvaise évaluation du montant indiqué dans la charte, c'est-à-dire que le montant actuellement retenu sur les jetons de présence est plutôt du double du montant indiqué, puisqu'en fait ce sont 2 contributions par année de Fr. 200.00 par conseiller municipal.

Donc, on arrive plutôt à des montants de l'ordre de Fr. 14'000.00 que de Fr. 7'000.00. Ça, c'était pour répondre peut-être aussi à la remarque de Madame KELLER. Donc, nous avons re-regardé les comptes au sein de l'administration et nous avons vu cette erreur d'évaluation.

Ceci dit, le débat sur le fond de la question de savoir si vous voulez que la course soit financée par les jetons de présence ou financée par le budget communal vous appartient totalement, dans la mesure où la charte n'est qu'une charte et que c'est clair qu'à partir du moment où il n'y a plus de retenue sur les jetons de présence, la course sera financée sur le budget de la commune.

Et peu importe finalement le montant qui est indiqué dans la charte, c'est simplement la logique budgétaire.

Pour l'année 2021, on n'a pas porté cette somme au budget, mais il reste assez dans le fonds, dit fonds de course, pour pouvoir faire la sortie sans prélever sur le budget de fonctionnement courant.

Si le Conseil municipal décide d'adopter ce système qui est proposé par la majorité de la commission qui l'a examiné, c'est-à-dire de renoncer à la perception sur les jetons de présence d'alimentation du fonds de course, il faudra juste avoir à l'esprit que pour le budget 2022, il faudra porter une somme correspondante dans les frais de voyage et déplacement du Conseil municipal.

Mais ça ne change rien, je dirais aujourd'hui, finalement à la question en termes de finances. Il y a simplement lieu de l'avoir à l'esprit pour 2022, puisque pour 2021, quelle que soit l'option requise, les sommes sont déjà là.

Si vous décidez de continuer à faire la ponction, eh bien le fonds va continuer à être alimenté et puis on continuera comme on a fait jusqu'à maintenant.

Si vous décidez d'arrêter de faire la ponction, nous viderons, entre guillemets, le fonds en 2021 et le réalimenterons, enfin nous mettrons une ligne au budget 2022 pour que la course puisse continuer à avoir lieu.

Il n'a jamais été, je crois, dans l'esprit de personne de supprimer la sortie, mais simplement de changer son financement.

Donc, ça c'était simplement une précision sur ce point.

Après, la question effectivement c'est qu'il faut que le règlement tranche la question et qu'il la tranche clairement dans un sens ou dans l'autre. Le Conseil administratif peut vivre parfaitement avec les deux options présentées et là-dessus il n'y a pas de problématique.

Concernant le texte du règlement, il nous semblait pour notre part que nous avions corrigé en cohérence, mais Madame KELLER peut-être avec votre œil de lynx vous avez vu encore une coquille.

Moi ce que je propose, de toute manière, c'est que le Conseil municipal aujourd'hui se prononce sur une option ou sur l'autre. Et puis, effectivement, s'il y a lieu de modifier le texte, une fois que le Conseil municipal s'est prononcé sur une option ou sur l'autre, on s'assure que le texte du règlement la met en œuvre.

Voilà c'est je pense surtout ce qui est important à ce niveau-là et puis, maintenant, le débat vous appartient sur une option ou l'autre.

Les autres points du règlement peuvent être aussi débattus et effectivement puisqu'il y avait quelques autres points de modification qui ont été acceptés par la commission.

*Arrivée de Monsieur Laurent VOGLER à 19 heures 25*

**Mme MASÉ (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai une toute petite question concernant la course d'école du Conseil municipal. Dans le cas où un conseiller municipal ou une conseillère municipale ne peut pas y participer, est-ce qu'on lui prélève sur ses jetons de présence ? Merci.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Peut-être une petite explication sur la coquille qui se trouve dans le règlement. C'est vrai que quand le règlement avait commencé à être revu, ce point avait été passé à l'époque et cette charte est venue beaucoup plus tard.

Donc, peut-être qu'il n'y a pas un retour qui avait été fait sur le règlement pour adapter cette proposition. C'est simplement une explication pourquoi sur le règlement ça n'avait pas été changé à l'époque, et puis maintenant on a cette proposition pour cette charte.

Quant à la charte, je suis assez d'accord avec Madame KELLER et je souhaite bien du plaisir au prochain président, parce que c'est un peu une charte dictatoriale si j'ose dire.

C'est vrai que ces sorties étaient surtout pour renforcer la cohésion dans le cadre du conseil municipal. Ça permettait aussi de travailler certains sujets, de pouvoir se mettre d'accord sur certaines options et pour ça je pense que c'étaient des sorties qui étaient intéressantes.

Maintenant, bon eh bien on veut, ok, on veut être beaucoup plus stricte quant à ces sorties, moi ça ne me dérange pas, mais comme je l'ai dit je souhaite bien du plaisir au prochain président qui devra organiser ces sorties.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Cela a été discuté en commission, ces différents points, et on a mis exprès que les sorties devaient avoir ou poursuivre un but culturel, créatif et innovant en premier point.

Déjà ce point-là, personnellement, ce n'est pas contre la convivialité ni contre une activité qui permette une cohésion. On avait d'ailleurs validé cette phrase parce qu'elle était assez large et puis elle permettait l'organisation d'un large panel d'activités.

Donc, pour moi c'est vrai qu'elle est très large et elle ne permet pas... créatif, culturel, innovant, on peut avoir plein d'idées pour organiser des sorties qui vont dans ce sens-là.

En outre, cette course elle est aussi payée par le budget communal ou par les jetons de présence, ce n'est pas encore décidé, mais je pense que c'est important qu'il y ait un but en plus que la cohésion, que ça apporte quelque chose à Onex, à notre commune, qu'on puisse avoir des idées de choses à amener qui apportent un plus aux habitants qui comptent sur nous, dans ce Conseil municipal, pour avoir de nouvelles idées et amener quelque chose.

Cette course ce n'est pas simplement pour la cohésion, c'est aussi un but envers les habitants pour moi. Voilà, merci.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Si, cette course d'école a justement pour but qu'on se retrouve tous ensemble, vous n'en avez encore jamais faite, vous verrez c'est très agréable, ça permet de discuter interpartis, d'oublier un peu nos armures de parti que nous avons tous autrement.

Ce qui me gêne, ce n'est pas le texte que vous avez lu, c'est-à-dire « créatif, culturel et innovant », c'est ce qu'il y a après qui moi, qui nous gêne : « Les sorties doivent pouvoir amener à une réflexion et à la réalisation de quelque chose de concret pour la Ville d'Onex ». Ça c'est une obligation ! Ce n'est pas « peuvent » ou « il est bienvenu que », c'est « doivent ».

Le développement durable est mis en avant lors de ces sorties. C'est très bien le développement durable, je n'ai rien contre, mais en fait on nous pose des jalons, des obligations, des interdictions, et c'est un peu là où c'est vraiment dommage, ce n'est pas fait pour ça !

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je pense que ces sorties on en a... personnellement j'en ai fait quelques-unes, j'en ai même organisées.

Comme dit Monsieur PASCHE, ce n'est peut-être pas forcément sympathique de le faire avec certaines contraintes, mais je pense que c'est quand même un but louable.

Ce but de sortir, de se réunir c'est bien, que l'on puisse discuter ensemble c'est très bien, que l'on puisse voir certaines choses intéressantes c'est encore mieux.

On a vu, un temps, on est allé voir le film « Demain » avec notre cher ami qui est Sylvain, le nom de famille m'échappe. C'était assez intéressant. On a pu partir à Berne avec Monsieur FINO, on a vu des choses très intéressantes aussi.

Après c'est peut-être assez sympathique que l'on puisse retenir quelque chose sur le point a), le point b), le point c). C'est un peu ce que l'on m'a reproché à la mienne, parce qu'il n'y avait que le côté festif et il n'y avait pas le côté intéressé pour la Ville d'Onex.

Donc, je pense qu'en discutant de cela, quand on a mis cette charte, les socialistes, on a pensé que c'était assez intéressant de mettre des choses et de montrer des points de vue, de peut-être découvrir ailleurs des choses intéressantes.

Au dernier Conseil municipal, Monsieur PASQUIER nous disait qu'il y avait des choses super intéressantes à faire à Pully. Pourquoi pas ? Ce sont peut-être des occasions de faire ces choses-là !

Malheureusement, Monsieur PASQUIER n'a pas pu faire sa sortie, je le regrette.

Mais voilà, ce sont des choses, et c'est assez sympathique de ça.

Après je vous conçois que c'est peut-être un peu les termes qui sont peut-être à modifier légèrement. Des amendements auraient été sympathiques. Voilà.

Après je dis quand même que ces sorties, bah oui, pour instruire la mobilité c'est sympathique, peut-être est-ce que l'on peut que ça soit d'utiliser des transports publics au lieu d'utiliser des transports plutôt polluants, je trouve intéressant. Que l'on n'autorise pas l'avion ça je crois que c'est assez bloquant pour un Conseil municipal à Onex de ne pas le prendre.

Après c'est une charte. Si par hasard il y a quelque chose qui ferait suffisamment acte qu'on change la charte et qu'on ne la retienne pas, c'est aussi possible, mais voilà.

Mais je pense que les actes qui ont été faits au moins ont été discutés, ont été faits.

Pour le budget, moi je suis toujours partant pour que ça soit quand c'est légèrement festif, etc., de payer de ma poche. Donc, c'est un peu mon idée à moi. Je ne mets pas du tout mon groupe avec ça. Mais, voilà, moi j'ai tendance à sortir, à faire des sorties et de les payer de ma poche.

Ce n'est pas moi qui paie les frais, c'est on met dans un fonds et après c'est le fonds qui paie, ça évite que si quelqu'un ne vient pas, je veux récupérer mes sous, etc., ce qui n'est pas du tout le but, puisque c'est un moment convivial et qu'on doit être ensemble.

Mais c'est un peu ça l'idée et j'aurais bien aimé avoir des amendements pour faire ça.

Après si on ne peut pas voter ce soir dessus, qu'il y a des choses qui vous dérangent, comme l'a dit Madame KAST, on n'est pas pressé pour cette législature. On peut la renvoyer pour faire quelque chose et puis que l'on soit un peu d'accord, mais c'est dommage.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une demande de renvoi en commission ?  
Donc, Madame KELLER est-ce que vous proposez le renvoi en commission ? Entendu.

Euh, Monsieur LAPALUD, et Madame KAST juste après.

**M. LAPALUD (S) :** Excusez-moi Madame KAST, je prends la parole juste d'abord. Le renvoi en commission, est-ce que c'est utile de dépenser, etc., ce que peut-être on peut ajourner plutôt ? Faites une proposition et puis on fait ça la prochaine fois ? Je ne sais pas.

Le problème de la commission c'est que l'on va redéplacer une vingtaine de personnes dans ces moments-là, ça va coûter de l'argent au contribuable pour refaire des points. Je ne suis pas très fan de ce côté-là.

Autant on travaille les points, essayer de les limer, on s'envoie quelques emails, et quand on arrive à un point où on est d'accord, on le fait, je ne sais pas si c'est possible. Voilà, je dis s'il y a juste quelque chose de cosmétique, on le fait. Est-ce que l'on arrive la prochaine fois à avoir quelque chose, et on valide ou pas, et voilà.

Moi ça me dérange de dire, ben tiens on va voter ça, il y a des choses qui ne vous correspondent pas. C'est la charte pour tout le Conseil municipal et j'aimerais bien qu'il y ait l'unanimité là-dessus. Donc, voilà.

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. Loin de moi l'idée de vous dire comment vous devez faire le débat sur la question de fond.

J'aimerais juste relever ce que Madame KELLER a relevé considérant que c'était une contradiction.

Je ne l'avais pas sous les yeux. Je vous rappelle que, aujourd'hui, on est saisi de deux sujets : une charte et une modification réglementaire.

Donc, déjà si vous décidez de suspendre le délai, le débat pardon, suspendre le débat, ce qui est un petit peu l'échange que vous venez d'avoir Madame KELLER, Monsieur LAPALUD.

Si vous décidez de suspendre le débat sur la question de la contribution, de la contribution pas de la charte hein, de la contribution, alors il faut suspendre également le débat sur le règlement, hein, parce que les deux ont été adaptés l'un en fonction de l'autre.

Ça c'est la première chose que j'aimerais signaler, donc il faut juste le savoir.

Si vous êtes d'accord sur le principe, mais que vous voulez reprendre les termes de la charte, vous pouvez voter le règlement tel qu'il ressort de commission, puisqu'il pose le principe et puis après travailler sur les termes de la charte, les autres termes.

Ça, c'est juste quelques points de procédure pour que ce soit bien clair dans la tête de tout le monde de ce que l'on va voter et dans quel ordre.

Je reviens juste, ce que vous considérez comme une contradiction Madame KELLER à l'article N° 8 de la charte, je pense que c'est plutôt une formulation peu claire, mais ce n'est pas une contradiction. Parce que le point n° 8, il dit considérant, donc la proposition du groupe socialiste, « le Conseil municipal considère (que) la contribution des élu-e-s du Conseil municipal, (sous-entendu est modeste, hein, la contribution des élu-e-s du Conseil municipal) et venant en déduction des jetons de présence est totalement supprimée ».

Donc, en fait cette formulation à l'article N° 8 s'appuie sur le fait que, parce qu'il n'y a plus de retenue sur les jetons de présence, qui est la position qui est sortie majoritairement

de la commission, alors on peut poser des règles supplémentaires sur la sortie du Conseil municipal.

Alors que vous ne soyez pas d'accord avec les règles, que vous considérez que c'est mal formulé, ça je n'ai pas de problème, on peut en débattre.

Mais je pense qu'il est faux de dire qu'il y a une contradiction entre la décision qui a été faite sur la fin de la retenue sur les jetons de présence pour la course et le texte de l'article N° 8. Parce que justement le texte de l'article N° 8 consacre finalement, peut-être de manière pas très claire, mais consacre le fait qu'il n'y a plus de retenue sur les jetons de présence.

Et le règlement consacre la même chose. Donc, en fait les deux textes, ne sont pas en contradiction. C'est juste ce que je veux dire.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ce principe, il faut à la fois modifier la charte, mais il faut remodifier le règlement comme le Conseil administratif l'avait proposé avant la commission, qui était de maintenir cette ponction.

Si c'est juste les termes de la charte, mais que sur le principe vous êtes d'accord, vous pouvez voter le règlement tel qu'il est proposé ce soir et continuer le débat sur la charte.

C'est juste un point de procédure, après, moi sur le fond on vous l'a dit, le Conseil administratif n'a pas de position sur cette question. Il peut vivre avec les deux systèmes, le budget peut vivre avec les deux systèmes. Vous pouvez parfaitement décider l'un comme l'autre, ça n'a pas d'incidence sur la suite de nos discussions, ni ce soir pour le budget, ni sur le règlement du Conseil municipal.

Il faut juste que vous vous mettiez d'accord sur le principe de la retenue par rapport au règlement et puis si... vous arbitrez dans un sens ou dans l'autre, mais pour le moment nous on a un préavis majoritaire de commission qui dit : on arrête cette retenue.

Donc, le règlement qui vous est proposé c'est sans la retenue. La charte c'est d'autres conditions.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Moi, je propose quand même qu'on discute selon ce que Monsieur LAPALUD propose parce que ce texte pour moi il est contradictoire. Il va donner lieu à des problèmes rapidement et on devrait faire un texte qui soit clair, quel qu'il soit. C'est ma proposition, c'est de l'ajourner.

**Le Président (MCG) :** Monsieur LAPALUD vous avez la parole, c'est ça hein que vous proposez d'ajourner à la prochaine séance.

**M. LAPALUD (S) :** Moi c'était la charte que je voulais ajourner, le règlement on peut le voter. Moi, je suis plutôt pour voter le règlement et attendre pour la charte. Comme ça, le règlement est fait. De toute façon le règlement a passé. La charte, on en discute et on vient la prochaine fois avec la charte.

Si ça vous va comme ça. Je n'ai pas entendu les autres groupes, s'ils peuvent se prononcer ça m'intéresserait aussi, merci.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Alors, si j'ai bien compris on va devoir voter le règlement dans son entier, pas seulement discuter de cette charte.

Alors si c'est le cas qu'on vote le règlement, j'aimerais revenir sur l'article N° 62, j'ai bien lu tout ce qui était marqué dans les différents débats et le rapport. Il n'y a vraiment pas eu l'unanimité, c'est le moins que l'on puisse dire pour ce point N° 62 puisqu'il y a eu 2 non, 4 oui et 3 abstentions, lors de la commission.

Pour mémoire, je vous rappelle c'était la question d'ajouter lors des débats « il est interdit de filmer, de photographier, de téléphoner ou d'enregistrer ». Personnellement, ça me pose un problème de mettre ces choses dans cet ordre-là et puis surtout d'interdire, par définition de restreindre les libertés des citoyens d'avoir une information complète de ce qu'il se passe dans nos débats.

Bien sûr, si on est en huis clos, c'est autre chose. Mais moi je n'ai rien à cacher, j'entends, ce que je dis ça peut être enregistré, filmé, ça peut être communiqué aux citoyens.

On n'est pas dans le privé là, on n'est pas chez nous, on est dans un débat public. On a été élus et je pense que les citoyens ont le droit d'entendre et de comprendre tout ce qui a été dit.

Donc, à titre personnel moi je demande que l'on discute de ce point-là et qu'on le revoie. Bien sûr, si ce point-là est maintenu, je m'opposerai à cette modification du règlement du Conseil municipal. Merci.

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. Oui, je voulais répondre à Monsieur SUCHET. Donc, il ne vous aura pas échappé qu'il y a eu une adjonction en commission qui précise que ces règles ne s'appliquent pas en cas de retransmission intégrale et complète de la séance.

Et c'est bien tout l'enjeu de la discussion. Il n'est pas possible effectivement d'enregistrer, de photographier, gnagnagni, gnagnagna, etc., de manière partielle, donc partielle, parce qu'il est évidemment problématique de faire des morceaux choisis d'un débat au Conseil municipal.

Forcément, dès que l'on fait ça on n'est plus dans la retransmission publique des débats et c'est bien pour cela qu'on a précisé que ces règles ne s'appliquaient pas en cas de retransmission intégrale et complète de la séance.

Puisque là, on se retrouve finalement dans la même situation que simplement quelqu'un qui serait dans le public et qui voit l'intégralité de la discussion, y compris les arguments pour, les arguments contre, les attitudes et les forces d'argumentations des uns et des autres.

Et d'ailleurs cette question elle est aussi importante pour rappeler que personne, y compris les Conseillers municipaux, ne peuvent filmer leurs collègues sans leur accord.

Et ça, ce n'est pas une question, c'est l'autre versant de la liberté individuelle que vous défendez. C'est-à-dire que, à partir du moment où on a une retransmission intégrale et complète, comme vous le dites et là je partage totalement votre point de vue, on est finalement dans du débat public.

A partir du moment où on fait, où on a une retransmission partielle uniquement ou un enregistrement partiel uniquement des débats, on n'est plus dans du débat public, on est dans une partialité et une "partiellité" du débat et on ne peut plus considérer que c'est comme si quelqu'un était dans le public.

Donc, cette norme elle est présente dans beaucoup de conseils municipaux et de parlements. Il n'y a aucun problème pour une retransmission complète, sans montage, mais il n'est pas admissible que quelqu'un fasse des enregistrements partiels sans l'accord des participants.

Parce qu'à partir du moment où on fait ça, typiquement, vous prenez un extrait d'un de vos collègues qui n'est peut-être particulièrement pas en forme ce soir-là, et puis après vous le railler sur le net.

J'aimerais quand même juste vous dire que c'est quelque chose que l'on a connu dans ce Conseil municipal. Et ce n'est pas pour rien que cette norme existe. Elle est arrivée dans ce Conseil municipal, elle est arrivée dans d'autres conseils municipaux.

Je pense que l'on doit vraiment marquer la différence entre une retransmission intégrale des débats qui, effectivement, est l'équivalence d'un débat public et finalement un enregistrement qui n'est pas forcément euh... qui est partiel, qui est donc partiel et qui n'est pas forcément fait à bon escient, ni dans les règles logiques.

Donc, voilà, je veux dire, je veux bien, si vous voulez vous abstenir ou vous opposer, vous vous opposez, moi je n'ai pas de souci.

Mais ce qui est marqué là, ce sont simplement les règles qui s'appliquent sur le droit à l'image et sur le fonctionnement d'une enceinte y compris publique.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Nous, le groupe Echo & Vert'libéraux, on rejoint aussi la position de Monsieur SUCHET.

Je voulais juste remarquer que la presse écrite, elle-même elle est aussi euh, elle est partielle. Enfin, quand elle fait un compte-rendu d'un Conseil municipal, une séance du Conseil municipal, elle n'écrit pas non plus... elle ne fait pas non plus la totalité du Conseil municipal. Voilà, je vous remercie.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas rallonger, mais pour moi ce qui pose problème ce n'est pas euh... c'est l'utilisation qui est faite. Et ce qui me gêne c'est d'interdire a priori tout enregistrement, film, photographie, téléphone, etc.

Et puis on va rajouter d'autres moyens techniques parce que c'est clair que, on aurait fait cette liste il y a quelques années, eh bien on n'aurait pas eu la possibilité de photographier avec son téléphone ou que sais-je, voilà donc, où est la limite, j'entends.

N'importe qui peut enregistrer avec son smartphone tout le débat et puis personne ne le sait, j'entends.

Voilà, c'est l'utilisation qui pose problème, ce n'est pas l'enregistrement. Et je comprends bien qu'il y ait eu des problèmes par le passé, mais de le dire comme cela, ça me choque,



de dire, voilà, tout est interdit parce qu'il y a peut-être quelqu'un qui va mal utiliser les choses.

C'est comme d'interdire, je ne sais pas, les stylos, parce que quelqu'un a tué son voisin avec un stylo, j'entends, voilà.

Bon, je suis désolé, mais je crois que c'est la formulation qui me choque plus qu'autre chose, merci.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Oui, pour ça on voit, on a vu sur d'autres débats comme quoi l'OFCOM faisait bien la différence entre la presse écrite et tout ce qui était télévision, donc, il ne faut pas mettre les deux au même endroit.

Question photos, etc., j'ai vu des abus et c'est vraiment triste de voir ça, donc je comprends que l'on veuille un peu limiter. On peut voir, euh, on a toujours fait certaines dérogations lorsqu'un Conseil municipal se faisait, euh, prêtait serment, etc., il y eu des dérogations, on n'a pas de souci avec ça.

Mais c'est vraiment l'utilisation à des fins un peu discourtoises, je vais appeler ça comme ça, qui ont posé problème, puis je n'aimerais pas que cela se reproduise, puis quand on voit des gens qui sont partiaux, qui font des choses, je n'ai pas envie de continuer là-dessus.

Donc, je comprends tout à fait la position de ce règlement et je l'approuve totalement.

Après, si quelqu'un veut filmer en continu toutes les séances et avec le même point de vue et ne pas faire des zooms au moment, etc., j'ai vu trop de choses qu'on s'amusait avec les images, donc, je n'aimerais pas y reproduire.

Donc, autant éviter les dérives. On a déjà eu certaines dérives dans ce Conseil municipal, je n'aimerais pas les revivre, merci.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Pour vous dire, ces débats sur le fait de filmer et enregistrer, cela a été discuté en long et en large en commission. Cela a vraiment été un point que l'on a abordé longuement et, à la fin, la meilleure des solutions, en tout cas après nos discussions, cela a été d'ajouter le fait que ça puisse être filmé intégralement.

Alors évidemment, elle ne satisfait pas tout le monde. On a essayé de trouver des compromis et je pense que renvoyer en commission ça va faire que l'on aura ce même débat en continu, avec ces mêmes positions qui ne sont pas d'accord et qui ne le deviendront pas à force de débat. C'est pour cela qu'on propose de voter maintenant le règlement et la charte également, merci.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, nous allons lancer le vote pour le projet de délibération N° 2292.

Je sou mets le projet de délibération N° 2292 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire du Conseil municipal de nous donner la lecture du dispositif.

**Le projet de délibération N° 2292 est approuvé par 17 oui, 8 non et 1 abstention [26 votants].**

**Délibération N° 2292 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 17*

*Vu le règlement du Conseil municipal du 4 février 2003 et ses modifications ultérieures*

*Vu la demande du Conseil municipal de réviser ce règlement*

*Vu la commission ad hoc constituée à cet effet lors de la séance plénière du 18 juin 2019*

*Vu les séances de cette commission des 30 septembre 2019, 28 octobre 2019, 28 novembre 2019 et 3 février 2020 ainsi que le rapport RCM-1-1548 du 14 février 2020*

*Vu que les travaux de la commission ont abouti à l'élaboration d'un nouveau règlement du Conseil municipal*

*Vu l'amendement proposé par le Conseil administratif, à savoir l'ajout d'un alinéa 2 à l'article 94 du nouveau règlement du Conseil municipal concernant la contribution de ses membres aux deux sorties annuelles*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 17 oui, 8 non et 1 abstentions sur 27 Conseillers municipaux présents*

- 1. D'ajouter un alinéa 2 à l'article 94 au projet de nouveau règlement du Conseil municipal, dont la teneur est la suivante : "Le Conseil municipal fixe également le montant de la contribution de ses membres pour les deux sorties annuelles. Cette contribution, à fonds perdu, est prélevée en diminution des jetons de présence à verser aux membres du Conseil municipal."*
- 2. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal ainsi amendé, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
- 3. De fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sous réserve de l'approbation du Département chargé des affaires communales.*

\* \* \*

**Le Président (MCG) :** Ensuite nous allons passer à l'ajournement pour la charte et je propose que nous lancions le vote pour l'ajournement de la charte donc du projet de résolution N° PR/234.

Je sou mets l'ajournement du projet de résolution N° PR/234 au vote du Conseil municipal.

Que celles et ceux qui approuvent l'ajournement du projet de résolution N° PR/234, veuillez bien le faire en levant la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

**L'ajournement du projet de résolution N° PR/234 est approuvé par 15 oui, 8 non et 3 abstentions (26 votants).**

**8) Rapport de la commission Finances et informatique (FIN-1569) - Approbation du budget de fonctionnement annuel 2021, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N° 2306)**

**Le Président (MCG) :** Je me permets de vous rappeler que le vote du budget est l'acte le plus important du Conseil municipal. Ce projet a été examiné par les commissions sectorielles ainsi que par la commission des Finances. Je passe la parole au rapporteur, Monsieur Tobias BURCKHARDT.

**M. BURCKHARDT (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Alors nous saluons le travail qui a été fait par l'administration pour proposer un budget équilibré pour 2021. Toutes les commissions ont préavisé favorablement le budget, de même que la commission des Finances à la grande majorité.

Les dépenses nous semblent raisonnées. Toutefois, il ressort des discussions que les conséquences du Covid n'ont pas pu être anticipées pour 2021, bien que l'on comprenne qu'il est difficile d'anticiper sur l'inconnu. On verra pour 2022.

On constate que le Conseil administratif a aussi pris moins de marge de sécurité que d'autres années sur les recettes fiscales annoncées par le Canton. Et nous verrons si c'était prudent.

Le groupe des Verts est très heureux de voir l'ouverture de 5 nouveaux postes communaux. En ces temps de crise, il nous semble qu'il est particulièrement pertinent d'engager des personnes chargées d'assurer un avenir durable et prospère à Onex. Là je pense au chargé de développement durable et de promotion économique.

On est aussi conscients de l'importance d'avoir une Police municipale suffisamment dotée pour assurer la protection de la population et maintenir le dialogue avec les habitants.

C'est pourquoi le groupe des Verts invite les Conseillers municipaux à voter oui en faveur du budget 2021. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe Echo & Vert'libéraux remercie le Conseil administratif pour le travail effectué pour la constitution de ce budget.

Nous sommes évidemment conscients que la malice des temps fait qu'il est extrêmement délicat de formuler des chiffres.

Nous constatons que le budget 2021 présente une baisse de 3,51% par rapport aux comptes de 2019, ce qui représente Fr. 2'016'472.00. 60% de cette baisse est prise sur le poste des amortissements du patrimoine administratif qui voit à lui seul une baisse de 21,4%, toujours par rapport aux comptes 2019.

Les efforts sur les autres postes de ce budget ne sont pas conséquents. Pire, nous constatons une hausse de 7,7% du poste 30, charges de personnel, par rapport aux chiffres de 2019, ce qui nous paraît énorme par les temps que nous vivons et qui ne peuvent pas représenter le coût de la vie, ceci n'ayant pas été hélas aussi élevé entre fin 2018 et maintenant.

De même, si nous analysons les revenus, nous constatons une projection en baisse de 2,25% par rapport aux comptes de 2019. Cette baisse projetée est très loin des chiffres avancés en septembre par le Canton qui prévoit une baisse bien plus conséquente de ses revenus fiscaux.

Nous sommes donc très inquiets quant à ce budget qui nous semble peu réaliste par rapport à cette triste période.

Néanmoins, nous sommes désireux, en cette première année de législature, de faire montre de confiance et de soutien envers notre nouveau Conseil administratif et ceci dans un but de concordance et de bonne entente.

Malgré les réserves exprimées ci-dessus, le groupe Echo & Vert'libéraux votera oui au projet de délibération N° 2306.

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. Oui, je vous remercie pour ces premières prises de positions.

Je tiens à relever pour répondre juste à Monsieur RITTER que, comme il a été dit en commission des Finances, nous avons mis au franc près les sommes indiquées par le Canton quant aux prévisions fiscales pour Onex, mais je relève avec vous que les prévisions qu'ils envoient aux communes et celles qu'ils utilisent dans leur propre communication ne sont peut-être pas exactement concordantes, sur les tendances en tout cas.

Néanmoins, le règlement et le fonctionnement des communes est fait ainsi, le Canton nous envoie les projections pour notre commune, nous avons la responsabilité de les prendre telles quelles, de les surévaluer, de les sous-évaluer en fonction de notre responsabilité politique.

Nous avons fait le choix cette année, et il a été dit en commission, de mettre au franc près les évaluations cantonales.

Certaines communes se sont posées cette règle comme un principe. C'est notamment le cas en Ville de Genève, où peut-être une surévaluation, ou une sous-évaluation, fait des

écarts tellement grands que le Conseil administratif de la Ville de Genève, depuis maintenant de très nombreuses années, s'interdit de s'écarter des projections cantonales, dans un sens comme dans l'autre d'ailleurs.

Nous n'avons pas cette pratique-là, mais nous pratiquons la transparence par rapport à ces éventuels écarts et, cette année, il n'y en a pas.

Donc, il n'y a aucune surévaluation ou sous-évaluation de ces chiffres, il y a simplement le fait de les avoir pris pour tels quels et de les porter tels quels au budget.

Ah oui, et puis j'avais juste une toute petite remarque, c'est un détail, euh, puisque j'ai la parole. Mais je relève juste une petite coquille dans le rapport sur un nom, Monsieur BURCKHARDT vous avez confondu les deux Gérald (rires). Le Gérald qui a défendu les postes est le Gérald RUEGSEGGER qui est au fond de la salle et pas le Gérald ESCHER qui est de ce côté-là de la salle. C'est juste un détail à corriger dans le rapport, au début.

Là, ils sont en miroir, absolument ! (rires)

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste est favorable à ce budget pour 2021, même si des points d'amélioration sont encore et toujours possibles.

Nous attendons et serons très attentifs à ce que le budget 2022 soit lui encore plus ambitieux, anticyclique et avec des projets structurants qui ont comme axe principal la justice sociale.

Aujourd'hui déjà, nous devons répondre à l'urgence sociale et climatique par un programme qui se doit d'être vraiment responsable et solidaire.

Tout d'abord l'urgence sociale doit rester une priorité. Tout le monde, je pense, a été choqué de voir de nombreuses personnes patientant pour un sac de provisions, reflet d'une réelle détresse économique, culturelle et sociale.

Cela passe aussi par un développement des investissements en faveur de la transition écologique, mobilité douce, isolation des bâtiments, énergies renouvelables et surtout un maintien des services à la population.

La collectivité doit soutenir et favoriser l'économie de proximité, seul moyen pour dynamiser et encourager la venue de nouveaux emménagements, personnes morales et physiques confondues, sur notre commune par choix et non par défaut.

S'agissant des effectifs du personnel municipal, il est essentiel de tout mettre en œuvre pour conserver les droits salariaux, notamment les annuités car c'est un acquis, mais aussi est un acte de reconnaissance de leur travail, et enfin un moyen d'encourager l'économie en maintenant le pouvoir d'achat, car le coût de la vie lui ne cesse d'augmenter avec des loyers et des primes maladies élevés. Il ne faut pas oublier leur engagement sans faille, entre autres, depuis le début de la pandémie.

L'austérité post-crise n'est pas inévitable, elle peut même être considérée comme étant contre-productive. En effet, elle aggrave notre déclin économique et social.

L'austérité ce sont des vies empêchées, des millions de vies passées sous la menace de perdre son emploi, d'être expulsé de son logement, d'être confronté au surendettement,

de ne plus pouvoir boucler le mois et même de ne pas avoir de quoi faire manger correctement ses enfants.

Au final, c'est la grande majorité de la population qui fait les frais de cette politique dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement et du social.

Par ailleurs, lors des commissions nous avons reçu toutes les informations voulues et il a été répondu à nos interrogations avec attention et sérieux. Nos remerciements aux différents services et protagonistes pour leur travail.

Pour conclure, le budget 2021 est bon, qui permet de maintenir les prestations à la population avec les ressources en personnel nécessaires à l'administration communale pour les réaliser.

Nous vous invitons donc à voter avec nous ce budget. Merci.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le groupe PLR souhaite en préambule adresser ses sincères remerciements au Conseil administratif ainsi qu'à l'ensemble des cadres et collaborateurs de l'administration qui ont participé à l'élaboration du budget 2021.

La qualité des documents fournis, de même que les différentes présentations au sein de nos commissions, nous ont permis d'obtenir une image aussi transparente que pertinente sur les finances de notre commune, ainsi que l'option politique de notre Conseil administratif.

Permettez-moi de citer Emil de Girardin qui a écrit dans son livre *La politique universelle* : « Gouverner c'est prévoir, ne rien prévoir c'est courir à sa perte ».

Le Conseil administratif nous présente un projet de budget 2021 sans une vision à moyen terme. En effet, il n'a pas jugé utile de mettre à jour le plan financier quadriennal 2021-2024, tel que le prévoit la loi. Il n'a pas jugé de prendre en considération les effets de la crise Covid. On nous l'a répété en commission. La commune n'a pas budgétisé de changement, puisque les conséquences de l'épidémie sont imprévisibles.

Nous regrettons vivement que le budget 2021 ne prenne pas en considération le contexte très particulier d'une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent.

Dans ces circonstances exceptionnelles, le Conseil administratif aurait dû prendre ses responsabilités et faire des choix courageux à la hauteur des enjeux dans une période marquée par l'incertitude. Il n'a pas décidé d'accorder des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins en lien avec la crise, ni de maîtriser la croissance des charges, ni de contenir l'augmentation des postes, ni de proposer des projets ambitieux dans le plan des investissements.

Les mois à venir seront marqués par des incertitudes majeures entourant la durée de la crise et son impact, notamment sur l'emploi et les recettes fiscales.

Nous connaissons la position du parti Socialiste, il est content. C'est un budget de gauche sans aucun sacrifice, sans aucun signe d'austérité. Un budget de gauche serait-il un budget de dépenses ? Mesdames et Messieurs, ce n'est pas une fin en soi de dépenser.

Nous devons mener notre action dans une logique de création de richesses, développer notre tissu économique.

Dans cette situation invraisemblable de crise, quel effort sur l'efficacité de la fonction publique, de notre administration, dans le catalogue des prestations fournies, dans quel domaine avez-vous travaillé et agi ?

Le budget présenté est dans la continuité des précédents. Une forme de facilité où l'argent tombe du ciel. Posez-vous la question : d'où provient l'argent ? Pensez-vous qu'au pied de l'arc-en-ciel il y a un trésor avec un coffre rempli de pièces d'or ? Non ! Près de 40% proviennent des contribuables des autres communes genevoises.

L'argent des collectivités publiques émane des contribuables. Celles et ceux qui paient l'impôt. Une minorité de la population qui permet à une majorité de bénéficier des prestations de l'Etat ou de la commune.

A Genève, on ponctionne à une minorité pour redistribuer au plus grand nombre, ne l'oublions pas.

Nombreux sont ceux qui depuis des mois sont au front pour sauver notre économie. Il n'y a pas que les infirmiers, les caissières et les chauffeurs de bus. Il y a les employés des banques qui sont au front pour faciliter l'obtention de crédits dont ont cruellement besoin nos PME. Ce sont aussi nos entreprises, des PME, les industries qui continuent à produire pour garantir l'emploi et verser les salaires.

Mesdames et Messieurs, travaillons ensemble, sans dogme mais avec la responsabilité que les citoyennes et citoyens d'Onex nous a confiée. Celle de prendre des décisions pour le bien de tous. Parce que la crise que nous vivons va certainement durer, avec des conséquences très préoccupantes pour notre économie.

Nous devons avoir le courage de faire face à nos responsabilités et prendre les décisions qui s'imposent.

Fort de ces considérations, le groupe PLR vous propose, Mesdames et Messieurs, un amendement visant à limiter l'augmentation des charges pour 2021, en particulier les charges de personnel.

Je formule l'amendement ainsi, au point N° 7 : « De limiter l'augmentation des charges de personnel en fixant au maximum le nombre d'ETP à 145.1. »

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, pour votre attention.

**Mme KAST :** Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vous remercie Monsieur PASQUIER pour votre intervention qui me permet de montrer la différence entre la politique libérale que vous défendez et la politique de centre gauche que le Conseil administratif défend.

Vous pensez qu'un budget responsable c'est un budget d'austérité. C'est finalement en parfaite cohérence avec la politique que mène votre magistrat au niveau cantonal qui, à l'heure de la crise et du maintien du service public, propose comme toute mesure de prévisibilité de la crise de baisser les salaires de la fonction publique qui ont un rôle important, essentiel ! Cela a été démontré lors de la première vague et je crois qu'aujourd'hui, si vous allez faire un tour du côté de l'hôpital vous serez conscient du rôle,

essentiel également, qui est porté par les agents de la fonction publique notamment dans le domaine de la santé, mais pas que, et du fait que comme mesure « prévisibilité en terme de crise », vous augmentez les effets de cette crise avec ce genre de politique.

Le Conseil administratif opte pour une politique keynésienne anticyclique qui vise à justement soutenir l'investissement public et les prestations à la population, alors que la situation économique est en difficulté.

Il est parfaitement faux de dire que nous considérons que l'argent tombe du ciel, Monsieur PASQUIER, nous sommes la commune de plus de 10'000 habitants la plus économe du Canton.

Vous pouvez comparer avec toutes les autres communes de plus de 10'000 habitants, nous sommes celle qui dépensons le moins par habitant dans nos charges budgétaires, au niveau des comptes et au niveau des budgets.

Nous vous présentons un budget équilibré en défendant cet investissement auprès de notre population, en renforçant les prestations auprès de la population.

Plus fort encore, parmi les postes proposés, nous avons des postes dans le domaine de la sécurité qui ont été appelés par les vœux d'une partie de ce Conseil municipal.

Nous avons des postes dans le domaine de la promotion économique, justement pour répondre aux besoins des entreprises et du soutien de celles-ci en période de crise, qui ont été aussi appelés des vœux d'une partie de ce Conseil municipal.

Nous avons des postes également dans le domaine du développement durable, pour permettre justement de faire une relance qui soit à la fois anticyclique économiquement, mais qui tienne compte des objectifs et de la transition énergétique et climatique qui est essentielle aujourd'hui dans toute politique publique qui est menée par une collectivité.

Et, singulièrement, vous l'aurez peut-être remarqué, nous n'avons pas de poste dans le social ! Et après, vous venez nous dire que nous jetons l'argent par les fenêtres pour faire des prestations sociales ?!

Je crois que vous n'avez pas compris la démarche qui est la nôtre. C'est une démarche de responsabilité, c'est une démarche de dire ce n'est au moment où l'économie est en difficulté que le service public doit faire du repli.

Nous pouvons nous le permettre, nous ne vous proposons pas un budget déficitaire de Fr. 2'000'000.00 ou de pffouh... je ne sais combien de millions comme on peut voir dans d'autres communes.

Nous restons la commune la plus économe du Canton. Nous investissons pour notre population, nous investissons dans des domaines qui sont les domaines du développement durable, de l'économie, de l'énergie, mais aussi du social, mais nous avons déjà des investissements dans ce domaine.

Nous ne voulons pas effectivement budgéter une crise économique parce que nous n'avons pas les moyens de le faire.

Simplement, en termes de prévisibilité, la seule chose que nous pouvons faire et que nous continuons à faire, c'est d'être aux côtés de notre population, c'est de renforcer les prestations pour celle-ci et c'est exactement ce que ce budget vous propose, tout en



ayant une posture de responsabilité, puisque nous ne nous permettons pas, nous n'avons pas fait le choix de présenter un budget déficitaire, alors que je vous rappelle les effets de RFFA que vous avez appelé de vos vœux nous auraient permis de présenter un budget déficitaire de Fr. 3'500'000.00, sans recourir au plan quadriennal et aux mesures de redressement puisque c'est la marge de manœuvre que nous donne le Canton dans cette situation.

Malgré cela, on arrive avec un budget équilibré, on reste la commune la plus économe, on soutient les prestations publiques, on ne fait aucune coupe sur les collaborateurs de la commune.

Alors peut-être cela ne rentre pas dans vos dogmes, mais je crois que de dire que ce n'est pas un budget responsable, que ce n'est pas un budget de vision, c'est au contraire un budget de vision, mais ce n'est pas la vôtre, Monsieur PASQUIER. Merci, Monsieur le Président. [Applaudissements]

**Mme MASÉ (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai juste deux ou trois petites remarques très discrètes parce que c'est un sujet très vaste, je ne pourrai pas m'exprimer vraiment professionnellement sur ce sujet.

Alors je me réjouis d'apprendre qu'Onex est la commune la plus économe du Canton. Je veux bien vous croire, j'ai confiance en vous, mais il faut constater également qu'Onex est la commune où l'impôt communal est le plus élevé du Canton. Les centimes additionnels sont les plus élevés du Canton ! La deuxième, bon alors, la deuxième excusez-moi.

Mais sur le grand nombre de communes que le Canton de Genève, l'impôt communal à Onex est presque le plus élevé, ce qui prouve qu'heureusement qu'elle est économe sinon qu'est-ce que cela serait.

En ce qui concerne les charges du personnel, l'évolution des charges du personnel, je n'ai plus les chiffres en tête excusez-moi, je n'ai pas pris de note, je rentre de vacances à peine. Mais je m'étais informée avant de partir en voyage, le nombre d'employés de la commune, en une vingtaine d'années, a pratiquement augmenté je crois plus ou moins de 40% alors que la population d'Onex n'a elle augmenté que, enfin si on peut dire « que », de 5% plus ou moins.

Donc, il y a eu une augmentation du personnel communal beaucoup beaucoup beaucoup plus importante que l'augmentation des habitants.

Alors ça veut dire que les habitants sont beaucoup mieux servis qu'avant. Mais en payant tellement d'impôts pour leur niveau de vie. On parlait de niveau de vie, prix des loyers, etc., ce n'est pas très bon de payer autant d'impôts.

Alors, moi personnellement, ce budget ne me réjouit pas du tout, merci.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. C'est juste une question. C'est par rapport au 145.1 Equivalent Temps Plein de l'amendement de Monsieur PASQUIER. Je suis en train de chercher le chiffre auquel on est à l'heure actuelle et je ne m'en souviens plus. On est à combien d'Equivalent Temps Plein d'employés aujourd'hui ?

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. Oui, alors deux choses. La première chose, juste pour répondre à Madame MASÉ, nous avons certes rattrapé une partie de notre retard, je dirais, en dotation en personnel que nous avons au début des années 2000, mais je pense que vos chiffres sont quand même un petit peu excessifs.

Alors, je ne vais pas nier que les ETP ont augmenté plus que la population. Je ne pense pas que l'on puisse mettre 40% et 5% en parallèle, mais je ne pourrais pas vous donner les chiffres exacts, mais à mon avis les ordres de grandeur ne sont pas bons.

Mais je ne vais pas nier et en ceci je vous le laisse bien volontiers qu'effectivement nous avons plus augmenté les charges de personnel que la population ait elle-même augmenté. Ça, c'est un fait.

Nous considérons que c'est normal puisque, vous ne le savez peut-être pas, mais dans les années... à la fin des années 90, la Ville d'Onex avait une situation économique extrêmement difficile.

Pour ma part, j'ai été élue à ce moment-là au Conseil municipal. Nous sortions de plusieurs années de budgets et de comptes déficitaires, hein, parce que ce n'est pas le tout d'avoir un budget équilibré ou déficitaire ou légèrement déficitaire, c'est aussi au moment des comptes que cela devient plus préoccupant si la tendance est confirmée.

Donc, la Ville d'Onex sortait de plusieurs années de comptes et de budgets déficitaires avec aussi des mesures d'économie sur le personnel, le gel des augmentations, voire, heu, je crois qu'il y a même eu certaines diminutions, en tout cas gel, stop, j'en suis sûre, et quelques années je crois même une diminution sur les salaires du personnel.

Donc, à la fin des années 90 la situation était effectivement extrêmement difficile. La Ville d'Onex n'a donc pas pu procéder aux engagements que les besoins de sa population appelaient en face.

Et au début des années 2000, les mécanismes péréquatifs ont commencé à être mis en place de manière intercommunale. D'abord de manière relativement légère pendant toutes les années 2000, puis de manière nettement plus significative à partir du début des années 2010 fin des années 2000, enfin en 2009 dans ces eaux-là, et ça nous a permis depuis 2010, à peu près, de pouvoir rattraper ce retard en termes d'engagement du personnel.

Ceci explique effectivement que la progression des ETP ait été plus forte que la progression de la population. Les différents Conseillers administratifs en charge, et d'ailleurs les différents Conseils administratifs ont expliqué ce phénomène par un effet de rattrapage.

La comparaison intercantonale est extrêmement difficile à faire puisque vous n'avez pas exactement les mêmes prestations qui sont internalisées et externalisées dans les communes.

Donc, c'est très difficile. Par exemple, je vous donne un exemple tout simple. A Onex, le personnel de crèche n'est pas internalisé. Ce sont des associations qui reçoivent une subvention.

Dans des communes voisines, Bernex pour ne pas aller tellement plus loin, qui n'est pas une commune riche non plus hein, le personnel de crèche fait partie du personnel

communal. Donc, forcément la comparaison ne tient plus après en termes de nombre d'emplois à la population.

Par contre, nous avons l'effet inverse. A Onex entre la voirie, le personnel de voirie qui lève les déchets est internalisé. Dans certaines communes il est externalisé. Donc, c'est un contrat qui est donné à une entreprise et puis vous n'avez pas cela sous charges de personnel.

C'est pour cela que la comparaison sur les charges de personnel est très difficile à faire d'une commune à l'autre, parce que, en fonction des prestations internalisées ou externalisées, eh bien la comparaison ne tient simplement plus.

Ça, c'était simplement pour vous répondre sur ce point.

Votre amendement, Monsieur PASQUIER, bien que je n'appelle pas le Conseil municipal à le soutenir, doit préciser la ligne sur laquelle vous entendez faire dans le projet de budget en version 2.2 sauf erreur ? Je regarde Alain WALDER qui me confirme.

Donc, vous devez identifier la ligne sur laquelle vous voulez modifier le chiffre du budget en 2.2, je ne pense pas que c'est trop compliqué, mais je vous invite à le formuler de manière à ce qu'il soit voté, enfin présenté au vote et, du point de vue du Conseil administratif, si possible refusé par le Conseil municipal.

C'était juste sur les aspects techniques.

Puis sur la question du personnel, alors le point a été avancé en commission. Je dois vous dire que là de tête je ne me rappelle plus, mais sauf erreur si le Powerpoint qui a été présenté est annexé... 400 ? Non...non, non ! Ah, merci beaucoup, Gérald !

Et voilà, donc nous avons aujourd'hui 149,35... Au projet de budget 2021, nous précisons 149,35 ETP pour 182 employés plus 19 patrouilleuses scolaires qui représentent 2,85 ETP, qui ne sont pas exactement dans la même classification puisque c'est du personnel payé à l'heure.

Et puis, nous avons, je vous le rappelle, au budget 2021 augmenté de 4,25 ETP. Donc, si vous voulez au budget 2020 eh bien il faut faire la soustraction, nous avons 145,10 ETP pour 178 employés.

Et nous proposons donc au budget 2021 149,35 ETP pour 182 employés. Cela répondait à votre question, je crois, Madame KELLER ?

**Mme KELLER (EVL) :** Oui, merci !

**Le Président (MCG) :** Monsieur PASQUIER, vous allez modifier votre amendement ?

**M. PASQUIER (PLR) :** Je crois qu'on peut demander à Monsieur WALDER de nous dire exactement la rubrique de fonction, de nature, de fonction ? C'est la 300, la 30.301. La rubrique *charges du personnel*.

**M. WALDER :** C'est impossible d'y répondre. On peut encore parler de la nature, mais pas de la fonction et de la nature. Donc, l'amendement devrait peut-être plutôt porter sur supprimer les postes supplémentaires. Mais je ne vois pas comment autrement c'est possible. Il faudrait cibler les points, qu'on puisse avoir une bonne route. Et des bonnes fonctions, surtout...

**M. PASQUIER (PLR) :** Tout simplement de ne pas augmenter de postes supplémentaires pour le budget 2021.

**Le Président (MCG) :** OK, si vous voulez bien me le remettre par écrit, s'il vous plaît.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Pendant que l'on a un peu de temps, je vous rappelle que les prises de paroles uniques pour les .... c'est uniquement pour les renvois en commission.

Donc, là comme on a un amendement, j'en profite un peu. J'ai bien écouté Madame MASÉ.

Je pense que tout le monde serait d'accord de baisser les impôts ! C'est un rêve que tout le monde a fait, que toutes les personnes, surtout la droite, ont dit depuis longtemps ! Mais comme on vit principalement à Onex de la péréquation, on serait perdant de tous les côtés, on perdrait tout.

Je rappelle que l'Etat de Genève décide de plus en plus de mettre des frais sur les communes, que cela soit les communes qui se chargent de plus de choses, donc, on a de moins en moins d'argent dans les communes.

Donc, si l'Etat paie moins ben ce sont les communes qui doivent payer plus. C'est un peu problématique, donc, je pense que l'on n'arriverait pas à baisser ce centime additionnel.

Malheureusement on en est là, on est tous à vouloir payer moins de centimes additionnels, mais on est dans l'incapacité.

Donc, c'est une réalité. Ça fait quand même depuis 2007 que je suis au Conseil municipal ici, que j'entends les gens du PLR dire qu'ils veulent baisser le centime additionnel, mais c'est impossible vu la situation d'Onex.

Donc, on est autant désolés pour vous de ne pas pouvoir baisser les impôts, mais c'est une réalité. Donc, voilà.

Après je souligne quand même que le PLR dès qu'il faut faire des économies, on va s'attaquer sur les ETP, sur le personnel, etc., et ne pas trouver ailleurs. Je suis un peu déçu que cela soit toujours ça. Ça suit la ligne cantonale qui à l'heure actuelle pose beaucoup de problèmes. Ça me dérange beaucoup, mais voilà, c'est un peu ça et voilà.

Moi je suis fier, en période de récession, en période d'économie où tout le monde décide de ne pas sortir d'argent, etc., d'avoir quand même un budget qui est sympathique, qui est équilibré, qui donne la possibilité de reconstruire, qui donne plein de choses, etc., et moi je suis fier du travail de tous les collaborateurs d'avoir réussi à sortir un budget équilibré. Donc, je les remercie encore pour ça.

Je profite que l'amendement n'est pas encore fini pour tenir un peu la parole et voilà. Alors je remercie encore beaucoup tous les services d'Onex qui ont contribué à ce budget et voilà. Merci.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour l'amendement du projet de délibération N° 2306, du groupe PLR qui dit, on va rajouter un point N° 7, qui dit « De ne pas augmenter le nombre de poste de personnel ».

Je sou mets l'amendement du projet de délibération N° 2306 au vote du Conseil municipal.

Que celles et ceux qui acceptent l'amendement, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

**L'amendement du projet de délibération N° 2306 est refusé par 17 non, 7 oui, une abstention et une personne n'ayant pas voté (26 votants).**

**Le Président (MCG) :** Nous allons passer au vote du projet de délibération N° 2306.

Je sou mets le projet de délibération N° 2306 au vote du Conseil municipal avant, je demande au secrétaire d'en faire la lecture.

Que celles et ceux qui acceptent le projet N° 2306, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main

**Le projet de délibération N° 2306 est approuvé par 20 oui et 6 non (26 votants).**

**Délibération N° 2306 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu le budget administratif pour l'année 2021, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements*

*Vu que le budget de fonctionnement présente un montant de **Fr. 55'432'792.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 87'900.00, soit net Fr. 55'344'892.00) aux charges et de **Fr. 55'434'032.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 87'900.00, soit net Fr. 55'346'132.00) aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **Fr. 1'240.00***

*Vu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Fr. 1'240.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00***

*Vu que l'autofinancement s'élève à **Fr. 4'638'479.00***

*Vu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à **50,5 centimes***

*Vu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune s'élève à **100 centimes***

*Vu que le plan annuel des investissements présente un montant de **Fr. 12'587'000.00** aux dépenses et **Fr. 700'000.00** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **Fr. 11'887'000.00***

*Vu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **Fr. 4'638'479.00**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **Fr. 7'248'521.00***

*Vu le rapport de la commission des finances du 26 octobre 2020 et le préavis favorable*

*Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide:**

*à la majorité simple*

*par 20 oui et 6 non sur 27 Conseillers municipaux présents*

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de **Fr. 55'432'792.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 87'900.00, soit net Fr. 55'344'892.00) aux charges et de **Fr. 55'434'032.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 87'900.00, soit net Fr. 55'346'132.00) aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **Fr. 1'240.00**.*

*Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Fr. 1'240.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00***

- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à **50,5 centimes***
- 3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à **100 centimes***
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de **Fr. 7'248'521.00** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts de même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage en 2021 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.*

**9) Acquisition d'un camion de voirie 3 essieux – Crédit de Fr. 590'000.00 (projet de délibération N° 2309)**

**Le Président (MCG) :** Il s'agit d'un nouveau projet, nous passons par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je passe la parole à Madame KLEINER, en charge de la voirie, pour qu'elle nous présente le projet.

**Mme KLEINER :** Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif aimerait vous interpeller sur la question de l'acquisition d'un nouveau camion.

Pour vous poser le contexte, la commune d'Onex a sa propre voirie comme la Ville de Genève, Meyrin ou Carouge.

Nous récoltons 3'200 tonnes de déchets incinérables. Nous disposons pour ce faire de 2 camions. Un camion de 4 essieux qui peut lever à la fois des containers à roulettes et des bennes enterrées. Et un deuxième camion de 3 essieux qui lui ne lève que les containers sur roulettes et qui fait essentiellement la zone sud d'Onex.

Nous souhaitons remplacer le camion de 3 essieux qui fait uniquement la zone sud d'Onex et qui ne peut lever que des containers à roulettes. Ce camion a actuellement 85'000 km et il ne dispose pas de ce que nous appelons une pesée embarquée.

Nous vous proposons de remplacer ce camion par un camion 3 essieux également. Ce qui a motivé ce remplacement, ce sont de multiples pannes observées sur le camion actuel. Rien que pour cette année, nous avons pour Fr. 36'000.00 de dépenses pour des réparations, des locations, pendant la panne de ce camion.

Parce que c'est clair que pendant que le camion est en panne, nous devons faire en sorte de lever les déchets tout de même, la population attend ce service.

Et la proposition qui vous est faite, donc, c'est d'acquérir un camion de 3 essieux. Nous avons fait un comparatif des différentes possibilités qui étaient disponibles sur le marché, notamment en termes de développement durable. Ça nous importait de vous faire la proposition la plus équilibrée possible en terme environnemental.

Nous avons étudié la possibilité d'acquérir un camion avec un moteur électrique, un moteur à gaz ou un moteur diesel. Nous avons aussi envisagé le moteur hybride mais il n'est pas suffisamment au point aujourd'hui pour vous proposer une solution.

Vous l'avez peut-être constaté dans les documents, le moteur électrique a une excellente notation par la société Quantis, que nous avons mandatée pour évaluer ces différents camions, par rapport au moteur diesel qui lui a une mauvaise notation.

Donc, comparativement on est à 100 points pour le diesel et 40 points pour le moteur électrique. Actuellement nos 2 véhicules sont des moteurs diesel.

Notre service a approfondi l'étude aussi en relation avec le nombre de parcours qu'il devait faire. Non seulement il y a une question de moteur qui joue un rôle, mais il y a aussi la benne qui peut prendre les déchets, la capacité de la benne. Et nous avons observé

qu'avec le moteur électrique la capacité de la benne nous obligeait à faire un tour de plus dans la tournée, que d'autres camions, comme par exemple le diesel ou le gaz.

Nous avons aussi noté et comparé les différents camions utilisés par les autres communes. Lausanne s'est engagée dans l'acquisition de camions à moteur électrique, mais il y a peu de recul sur la solidité de ces moteurs et nous hésitions à nous engager dans l'acquisition de ce type de moteur, parce que si on a régulièrement des réparations à faire, ça veut dire que ça coûte à la commune.

Il y a aussi une question de prix qui a été prise en considération. Donc, nous sommes à Fr. 1'000'000.00 pour le moteur électrique et Fr. 500'000.00 pour le moteur à gaz, à Fr. 45'000.00 pour le moteur diesel, à Fr. 450'000.00 et Fr. 500'000.00 pardon.

C'est sûr que cela a joué aussi dans la balance puisque nous en avons largement discuté, la commune d'Onex dispose de peu de moyens et nous voulions faire le meilleur choix en termes de développement durable et inclure également cette question de coût.

Considérant le nombre de parcours que nous étions obligés de faire en plus avec le véhicule à moteur électrique, nous nous sommes attachés à évaluer vraiment le moteur à gaz, le camion au moteur à gaz et les avantages qu'il nous amenait.

Et en fait nous pouvons faire une tournée de moins par jour, ce qui est intéressant, pour un prix de Fr. 500'000.00.

C'est le choix qui a été fait par le service et qui vous est proposé maintenant.

A ce prix de Fr. 500'000.00 s'ajoute un outil qui nous permet de faire la pesée des déchets. C'est important à l'égard des entreprises. Aujourd'hui les entreprises doivent être taxées pour les déchets qu'elles génèrent. C'est normal que ce ne soit pas à la population de payer ces déchets, mais aux entreprises qui les génèrent.

Actuellement, nous n'avons pas d'outil pour savoir combien les entreprises génèrent de cartons, d'emballages jetables incinérables, et nous vous proposons d'acquérir une pesée embarquée avec ce camion, ce qui a été évalué à deux grues de pesage à Fr. 70'000.00.

Pourquoi deux ? Parce que nous aimerions aussi équiper le second camion avec cet outil de pesage.

Nous vous proposons donc ce camion à gaz qui nous semble être celui qui nous offre le meilleur rapport qualité/prix/respect de l'environnement, à Fr. 590'000.00. Merci, Monsieur le Président.

**M. BURCKHARDT (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts a lu avec attention l'exposé des motifs.

On était déjà très contents que vous ayez mandaté le bureau Quantis pour vérifier quelle serait la meilleure solution écologique pour un camion de voirie. Et puis on comprend la nécessité d'avoir un nouveau camion, parce qu'on est aussi très attaché à pouvoir assurer nous-mêmes la relève des déchets à Onex et à ne pas externaliser cette prestation.



Toutefois, on a vu que le bureau Quantis avait recommandé le véhicule électrique. On comprend qu'il y a des incertitudes par rapport à cette technologie, mais elle a quand même des sacrés avantages en termes d'émission de gaz à effet de serre.

Pour les véhicules qui fonctionnent à gaz, j'ai vu qu'en moyenne ils émettent seulement 25% de CO2 en moins qu'un véhicule standard, bon c'est sûrement une moyenne, mais j'ai l'impression qu'aujourd'hui tous les efforts sont nécessaires, qu'il faut être un petit peu entreprenant et, comment dire, plus ambitieux.

Par rapport à la réduction des gaz à effet de serre, on sait que les transports ça compte vraiment pour beaucoup et puis que le réchauffement climatique c'est peut-être la prochaine crise à venir après le Covid.

Donc, on voudrait étudier un peu plus finement les alternatives et on suggère le renvoi en commission. Euh commission de... je ne sais pas trop, quelle commission vous me recommandez pour ça ? La Voirie ? Alors la commission de la Voirie, voilà.

**Mme KATHARI DUMPS (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe ECHO & Vert'libéraux a lu avec attention le projet de délibération.

Il s'est posé quelques questions. Par exemple, la durée de vie d'un camion à essieux ? Où allait le vieux camion ? Enfin, celui qui allait être remplacé.

Et puis surtout, du coup, on s'est posé aussi la question par rapport au parc de véhicules que détient la commune d'Onex dans son ensemble.

Et pour finir avec ce qui a été avancé par Monsieur BURCKHARDT, nous sommes tout à fait d'accord avec ses arguments de l'électrique par rapport au gaz, malgré les explications de Madame KLEINER.

Vu toutes ces remarques, nous demandons aussi un renvoi en commission. Merci Monsieur le Président.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas répéter tout ce que mon collègue Vert a dit.

Donc simplement, je demande, enfin le parti Socialiste demande, le renvoi en commission. Merci bien Monsieur le Président.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission Sécurité, travaux publics et voirie du projet de délibération N° 2309.

Que celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission, veuillez lever la main.

**Le renvoi en commission du projet de délibération N° 2309 est accepté à l'unanimité des présents. (26 votants).**

**10) Garderie Le Bocage - Covid - Crédit de fonctionnement supplémentaire de Fr. 18'000.00 (projet de délibération N° 2311)**

**Le Président (MCG) :** Il s'agit d'un nouveau projet, nous devons passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).  
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons donc traiter ce projet. Je passe la parole à Madame Carole-Anne KAST en charge de la petite enfance, pour qu'elle nous présente le projet.

**Mme KAST :** Merci beaucoup Monsieur le Président. Je vais essayer de vous résumer un tout petit peu la situation des différentes institutions de la petite enfance et la raison pour laquelle je vous propose un projet de délibération uniquement pour l'une d'entre elles et pas forcément pour toutes, puisque les autres n'en ont, j'espère, encore, malgré la situation de ces dernières semaines, pas besoin pour 2020 évidemment.

Il s'agit d'un crédit budgétaire de fonctionnement complémentaire sur 2020 encore. Donc, il s'agit essentiellement d'apporter du secours à une association qui fait des prestations essentielles à notre population et qui, de par sa petitesse et sa subvention communale très récente, puisqu'elle n'est que depuis cette année, n'a pas les reins, j'ai envie de dire, pour faire face à la situation sanitaire exceptionnelle que nous vivons.

Donc, vous le savez, lors de la première vague ce printemps, les crèches ont été appelées à fermer, même s'il y a eu un peu de flottement sur cette interdiction de fermer. Finalement, elle a quand même été validée, c'est-à-dire que ce n'était pas une fermeture absolue et c'est là-dessus qu'il y a eu le flottement.

C'était une fermeture pour toutes les personnes qui n'étaient pas des astreints, donc qui n'étaient pas contraints de venir travailler. Donc, il s'agissait essentiellement du personnel de santé et de secours. Les autres collaborateurs, du privé et du public d'ailleurs, étaient appelés à télétravailler ou à rester chez eux, et donc les crèches et les garderies n'étaient pas censées accueillir les enfants des parents qui étaient non astreints.

Par décision coordonnée avec toutes les institutions de la petite enfance à Onex, nous avons décidé, comme à peu près toutes les communes du Canton, à un rythme parfois un peu différent, nous avons décidé de ne pas facturer les pensions pour les enfants qui ne venaient pas à la crèche pendant la période de confinement.

Donc, seules ont été facturées les pensions pour les enfants d'astreints qui eux ont pu continuer à bénéficier de la crèche.

Il y a eu aussi beaucoup de flottement sur la question de savoir si les crèches étaient éligibles aux RHT. Evidemment qu'elles m'ont demandé si elles devaient faire les demandes. Je les ai invitées à faire les demandes. On les a accompagnées dans ces démarches.

La réponse a été aussi pas très claire et en plusieurs étapes. Certaines ont reçu des RHT, d'autres ont reçu une décision de RHT, finalement une décision de refus. Certaines ont reçu de l'argent et ont été appelées à le rendre.

Enfin bref, à l'arrivée en fonction un petit peu de quand la demande a été faite et de quel était le statut de l'institution, certaines ont touché des RHT, d'autres pas.

Dont acte, on a continué à fonctionner là-dessus en versant les subventions en temps et en heure pour être sûrs que la reprise puisse se faire dans de bonnes conditions, ce qui a été grosso modo le cas.

Puis nous avons reçu une communication du Conseil Fédéral qui a dit : « nous allons indemniser les institutions de la petite enfance pour les pensions non perçues » justement auprès des parents qui ne pouvaient plus bénéficier de la garde de leur enfant.

Sauf qu'une fois que l'on a vu l'ordonnance, en fait c'était déjà... c'était qu'un tiers de l'indemnisation. Et puis après il y avait toute une série de conditions, dont vous avez peut-être entendu dans la presse, par exemple, les crèches municipalisées étaient exclues.

Ce n'est pas le cas à Onex, les crèches ne sont pas municipalisées à l'exception de l'accueil familial de jour, qui est en main d'un groupement intercommunal, mais donc là on a eu un refus pour cette structure-là.

Pour ce qui est des institutions collectives elles ne sont pas municipalisées et donc elles ont toutes demandé l'indemnisation.

Et puis là nous avons reçu les décisions cantonales. Donc, le Canton d'abord a décidé que la Confédération paierait un tiers et que les deux tiers restants seraient à la charge des communes, puisque ce sont les communes qui sont en charge de la petite enfance.

Donc, en gros, bah voilà.

Et puis, il a également mis des conditions supplémentaires sur le fait que toutes les institutions ne pouvaient pas avoir accès à cette aide d'indemnisation pour les pensions non perçues, notamment celles qui n'ouvraient pas 45 semaines par an.

Et c'est généralement, généralement je dis bien, le cas des garderies qui sont calées sur les vacances scolaires, enfin les ouvertures pendant les périodes scolaires, et donc les fermetures pendant les vacances scolaires. Et ça ne fait pas 45 semaines par an pour la majorité des garderies.

Résultat des courses, sur nos institutions de la petite enfance, nous avons une petite crèche qui a pu bénéficier des RHT et qui donc était éligible à l'aide. Mais l'aide est subsidiaire aux RHT. Comme elle a eu les RHT elle n'a pas eu l'aide. Mais en gros elle a reçu de l'argent au titre de RHT.

Nous avons deux grosses crèches qui n'ont pas pu bénéficier des RHT, mais qui ont pu bénéficier de l'aide pour la compensation des pensions non perçues et qui sont des institutions d'une taille critique et subventionnées depuis de nombreuses années, donc qui ont les fonds nécessaires pour faire face à une année difficile comme celle-ci, des réserves.

Vous vous rappellerez peut-être que la Ville d'Onex ne pratique pas une politique de subvention où on demande de rendre les bénéficiaires. On les laisse dans l'institution pour justement faire ce qu'on appelle communément des coussins de sécurité, et c'est exactement ce à quoi ça sert, c'est à pouvoir faire face à des années comme celle-ci.

Et donc, ces deux grosses institutions, dont une regroupe en son sein, deux garderies, une crèche et deux garderies, ont pu parfaitement faire face à la situation grâce à leurs coussins de sécurité, constitués par les exercices bénéficiaires des années précédentes.

Et puis nous avons cette petite garderie, Le Bocage, qui est subventionnée depuis 2020, donc qui n'a pas énormément de réserve, de coussin de sécurité, qui a reçu des RHT dans une certaine mesure, mais qui ne couvriraient pas les pertes liées au fait que les parents n'ont pas versé les pensions pendant la première vague.

On a regardé avec elle et il y a un besoin de liquidités d'ici la fin de l'année pour pouvoir simplement faire face aux obligations jusqu'à fin 2020.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la subvention à l'institution que vous venez de voter avec le budget pourra être libérée au 1<sup>er</sup> janvier et donc amener une solution quitte à ce qu'on libère plus vite une plus grande partie de la subvention.

Mais disons que, il est important que cette institution puisse avoir un secours financier d'ici la fin de l'année.

Alors, pour retrouver un peu d'égalité de traitement, nous avons calculé comme si elle avait pu avoir l'indemnité pour une institution euh... si elle avait ouvert 45 semaines par an, donc, comme si elle avait pu être éligible à cette indemnité.

Et donc, nous avons pris les pensions non perçues des parents, enlevé les RHT qu'elle a touchés, et on propose donc Fr. 18'000.00 qui est la somme dont elle aurait besoin pour terminer l'année.

On vous propose d'accepter ce crédit complémentaire de fonctionnement pour cette institution.

Evidemment que je vous invite à voter cette demande sur le siège puisqu'en termes de délai référendaire, si on fait un tour en commission, autant dire que je retirerai ce projet, s'il devait être envoyé en commission parce qu'il ne servirait plus à rien par rapport à l'année 2020.

Donc, nous trouverions d'autres solutions que celle du crédit de fonctionnement complémentaire, si vous deviez vouloir aller en commission. En termes de timing ça ne serait plus une solution. Nous trouverons une autre solution que je n'ai pas encore imaginée, mais je vous invite évidemment à voter, à voter sur le siège ce soutien, certes modeste, mais très important pour cette institution garderie Le Bocage.

Je réponds évidemment à toutes les questions qu'il pourrait y avoir puisque je vous demande un vote sur le siège.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Monsieur le Président. Suite aux informations que l'on vient d'avoir de notre Conseillère administrative déléguée à la petite enfance, donc, je vous demande de voter sur le siège parce que c'est une nécessité ces Fr. 18'000.00 pour cette crèche, enfin cette garderie.

Je vous remercie et votez sur le siège. Merci bien.

**M. JOUAI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Vu tous les exposés des motifs, nous soutenons la demande de crédit de fonctionnement supplémentaire pour la garderie Le Bocage, et on souhaite qu'on le vote sur le siège, merci.

**Mme KATHARI DUMPS (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Vu le montant et l'exposé des motifs, le groupe ECHO & Vert'libéraux propose de voter sur le siège également ce projet de délibération.

Il soutiendra en votant oui.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2311.

Je sou mets le projet de délibération N° 2311 au vote du Conseil municipal avant, je demande au secrétaire de donner la lecture du dispositif.

Merci.

Que celles et ceux qui approuvent le projet N° 2311, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

**Le projet de délibération N° 2311 est approuvé par 25 oui et une abstention (26 votants).**

**Délibération N° 2311 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu les besoins en trésorerie exprimés par la garderie Le Bocage*

*Vu les insuffisances de recettes liées à la situation de crise sanitaire*

*Vu l'absence de réserves de l'institution*

*Vu l'absence d'indemnités pour recettes non perçues des parents*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 25 oui et 1 abstention sur 27 Conseillers municipaux présents*

- 1. D'indemniser la garderie Le Bocage pour les pensions non perçues des parents d'ici à la fin de l'année 2020*
- 2. D'ouvrir un crédit de fonctionnement supplémentaire de Fr. 18'000.00 pour couvrir cette indemnisation*
- 3. De couvrir ce crédit de fonctionnement supplémentaire par les plus-values*

*enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

\* \* \*

**11) Réponse du Conseil administratif à la motion M/343 du 12.11.2019 "Plan climat à Onex: il y a urgence à agir"**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que le Conseil administratif souhaite-t-il prendre la parole ? Oui, vous avez la parole Madame Anne KLEINER.

**Mme KLEINER :** Merci, Monsieur le Président. Quelques mots pour vous dire l'importance que le Conseil administratif actuel attache à la question du climat, qui s'inscrit dans un développement durable.

Vous avez pu voir l'ensemble de la réponse qui vous a été proposée.

Les mesures qui ont déjà été entreprises jusqu'à présent par le précédent Conseil administratif vont être naturellement soutenues, maintenues, et de nouvelles mesures vont être engagées.

Elles s'inscrivent comme vous avez pu le voir dans des considérations fédérales, cantonales qui, d'année en année, au fur et à mesure que l'on constate les dégâts sur le climat de la manière dont on a adopté... la manière dont on vit.

Au fur et à mesure ces mesures se durcissent et la Ville d'Onex durcit également ses objectifs et cherche à atteindre des objectifs toujours plus engagés.

C'est la raison pour laquelle les trois Conseillères administratives ont souhaité mettre le développement durable en transversal, dans lequel s'inscrit le climat, et impliquer tous les services dans cette problématique-là.

Dans la réponse que nous vous avons proposée, vous aurez certainement observé les efforts qui sont à réaliser, notamment sur l'isolation des bâtiments, sur la mobilité. Ce sont ceux sur lesquels notre commune doit continuer à exercer, à tout mettre en œuvre pour amener des améliorations, mais également l'alimentation, l'agriculture et les biens de consommation.

La commune est attentive à sa consommation, au type de produit qu'elle acquiert, tant pour les imprimés que pour l'organisation d'apéritifs, pour de la vaisselle renouvelable.

Dans l'ensemble, la commune est depuis longtemps attentive à ces aspects-là.

Nous travaillons actuellement avec le secteur développement durable à augmenter encore le nombre d'actions en faveur du climat, notamment en favorisant la mobilité douce qui a forcément une incidence sur la pollution.

Et nous n'avons pas encore tout à fait terminé d'établir la liste des actions qui vont être proposées, mais nous nous appuyons sur les objectifs du développement durable 2030. Donc, nous sommes passés des objectifs développement durable 2021, à ceux 2030 pour, comme je vous le disais tout à l'heure, augmenter encore, durcir encore nos critères et s'appuyer encore plus sur des mesures qui permettent de réduire le CO2, qui est produit par la commune, qui est produit par nos activités en fait dans son ensemble.

J'aimerais encore attirer votre attention sur le fait que ça va forcément avoir un coût toutes ces activités, toutes ces actions, notamment je pense là au projet Stratus, qui nous conduit à des rénovations de nos bâtiments et à prendre en considération dans ces rénovations de l'isolation, de renoncer à des chaudières à mazout, de préférer des types de chauffage qui sont plus écologiques.

Nous sommes aussi très préoccupés par la crise économique qui s'annonce et nous souhaitons, comme nous en avons largement discuté, débattu, préserver et éviter un endettement de la commune.

C'est sûr qu'un endettement n'est pas souhaitable. Mais vous voyez, avec la réponse qui vous a été faite que les objectifs sont élevés, sont exigeants et qu'ils auront un certain coût.

Et nous ne pourrions pas contourner ce coût.

Nous souhaitons associer le Conseil municipal à notre réflexion sur le développement durable et nous allons provoquer des commissions pour vous proposer régulièrement les actions auxquelles nous pensons et pour entendre celles qui vous tiennent à cœur, de façon à avoir une réelle collaboration avec le Conseil municipal sur la question du développement durable. Et notamment cela intègre les questions du climat et des mesures à prendre pour préserver mieux notre climat.

**M. PASCHE (Ve) :** Oui, merci, Monsieur le Président. Nous remercions Madame KLEINER pour sa réponse complète qui explique les tenants et les aboutissants.

Ça rappelle aux gens les objectifs que nous avons, qui sont quand même des objectifs qui sont difficiles à atteindre, et c'est bien de le marteler, de l'expliquer.

Et nous nous réjouissons de pouvoir discuter sur des mesures concrètes à court et moyen termes, et puis bien sûr à long terme, avec le Conseil administratif pour avoir une réflexion et que nous allions tous dans le même sens. Merci.

**Mme MASÉ (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. Madame KLEINER, j'ai une petite crainte. Si j'ai bien compris, vous avez parlé de prévoir des chauffages plus écologiques. Je pense qu'il s'agit des chauffages d'immeubles, etc.

Moi, la crainte que j'ai c'est que : Onex, et déjà une bonne partie d'Onex, est chauffée au CADIOM depuis quelques années pour éviter effectivement la pollution du chauffage par mazout qui lui-même pollue énormément.

Seulement je crois que, en ce qui concerne le chauffage au CADIOM que nous avons déjà à Onex, qui fait partie d'une des cinq communes genevoises chauffées au CADIOM, on s'est fait un peu rouler.

Parce qu'au début, où le chauffage par CADIOM a été lancé, c'était dans le but écologique, ce qui est une bonne chose. Mais on avait lancé ce mode de chauffage avec des prix très bas, peut-être pour inciter les gens à adopter CADIOM, peut-être pas, je n'en sais rien, mais le fait est que, au fur et à mesure que le temps a passé avec ce chauffage au CADIOM, les prix ont augmenté de manière dramatique, dramatique, simplement parce qu'il me semble l'usine des Cheneviers fonctionne pratiquement de manière je crois

déficitaire, parce qu'il n'y a que deux fours sur trois qui fonctionnent aux Cheneviers, du fait qu'il n'y a pas assez d'ordures à incinérer, car les gens trient leurs déchets.

Alors je pense que si vous voulez développer encore plus de chauffages plus écologiques à Onex, il faudra faire attention à ce que l'on ne se fasse pas avoir comme on s'est fait avoir avec CADIOM. Merci.

**Mme KLEINER :** Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais vous répondre.

Bien sûr que les interventions que nous pouvons faire touchent d'abord aux bâtiments communaux. Et c'est principalement aux bâtiments communaux auxquels je faisais allusion et ceux qui sont encore chauffés par des chaudières à mazout – nous en avons encore – nécessiteront une réflexion par rapport au type de chauffage que l'on va choisir.

Les chauffages à mazout vont être probablement interdits d'ici à deux ans.

Par ailleurs, c'est vrai que CADIOM nous permet d'être Cité de l'énergie Gold. C'est donc quand même qu'avec ce critère qui permet d'évaluer les efforts réalisés par la commune pour améliorer son bilan énergétique, ils sont jugés satisfaisants. C'est un des critères les plus élevés qui puisse être obtenu.

C'est sûr que, bon ça c'est un point de vue tout à fait personnel, mais j'ai peur que ça nous touche tous un jour, est-ce qu'on peut continuer à vivre comme on vit aujourd'hui ? Est-ce qu'on peut continuer à utiliser l'énergie sans penser que c'est une ressource qui va s'épuiser, qui pollue ? Voilà, c'est la question qui nous appartient à chacun.

Personnellement, je ne suis pas particulièrement Verte, mais ça fait longtemps que j'ai pris la mesure de la catastrophe, à mon avis évidemment, de la catastrophe vers laquelle nous nous dirigeons, parce que nous allons cruellement manquer de ressources et nous laissons à nos enfants une planète qui n'est pas souhaitable.

### **«MOTION**

*Vu les articles 74 et 89 de la Constitution fédérale (Cst, RS 101) portant respectivement sur la protection de l'environnement et sur la politique énergétique*

*Vu la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> du 23 décembre 2011 (Loi sur le CO<sub>2</sub>, RS 641.71) dont le but (art. 1) est de réduire « les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO<sup>2</sup> dues à l'utilisation énergétique des agents fossiles (combustibles et carburants); l'objectif est de contribuer à ce que la hausse de la température mondiale soit inférieure à 2°C »*

*Vu la souscription de la Suisse aux accords de Paris sur le climat, et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990*

*Vu l'art. 158 de la Constitution genevoise (Cst-GE ; RS-GE A 2 00) qui précise que : « L'État met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre »*

*Vu l'art. 8A de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21, LDD, RS-GE a 2 60) fixant comme objectif l'élaboration d'un plan climat cantonal*

*Vu les enjeux et les risques que le réchauffement climatique fait encourir à notre qualité*



de vie

*Vu le rôle primordial des villes dans la lutte contre le dérèglement climatique*

*Vu la Ville de Zürich qui vise zéro émission fossile en 2030*

*Vu le catalogue de 22 mesures (suppression de la moitié des places de stationnement sur le domaine public, interdiction des voyages en avion pour l'administration, création d'une vaste zone piétonne, etc.) proposé par l'Exécutif de la Ville de Berne*

*Vu la nécessité que des efforts soient produits notamment en matière de mobilité, d'énergie, de gestion des déchets, d'aménagement du territoire et de végétalisation*

*Sur proposition des Vert-e-s*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**demande**

### **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

*Par 19 oui, 5 abstentions, 1 non*

1. *D'étudier la réalisation d'un « Plan climat » communal qui comporterait :*
  - *Une stratégie de réductions des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la commune*
  - *Une stratégie d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de la commune*
  - *Un catalogue de mesures qui permette à la Ville d'Onex de sortir des énergies fossiles d'ici à 2030*
2. *De se concerter avec les autres communes et le canton pour atteindre cet objectif sur l'ensemble du territoire cantonal.*

\* \* \*

### **RÉPONSE :**

#### **01 Stratégie fédérale**

*Le Conseil fédéral a adopté, le 2 mars 2012, la stratégie d'adaptation aux changements climatiques<sup>1</sup>, dans laquelle il définit les objectifs et principes en la matière, identifie les champs d'action et décrit les défis transversaux que la Confédération devra relever.*

*La stratégie d'adaptation est coordonnée au sein du Comité interdépartemental climat sous la direction de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).*

*Face aux changements climatiques, les objectifs et principes suivants sont définis :*

- *La Suisse exploite les opportunités offertes par les changements climatiques*

---

<sup>1</sup> *Rapport de controlling sur la stratégie d'adaptation aux changements climatiques, OFEV, 2017*

- Elle minimise les risques des changements climatiques, protège la population, les biens et les ressources naturelles vitales
- Elle augmente la capacité d'adaptation de la société, de l'économie et de l'environnement.

Le 19 août 2020, le Conseil fédéral a adopté un plan d'action visant à mettre en œuvre la stratégie d'adaptation pour la période allant de 2020 à 2025.

Le Plan d'action 2020-2025<sup>2</sup> comprend 75 mesures de niveau fédéral dont la plupart consistent à améliorer les conditions-cadres nécessaires pour l'adaptation aux changements climatiques, à faire progresser le socle de connaissances au moyen de suivis et de recherches, à évaluer voire à adapter les normes, à développer de nouvelles stratégies de gestion et à intégrer les adaptations aux processus et aux collaborations existantes.

En outre, le Parlement se penche actuellement sur une révision totale de la Loi sur le CO<sub>2</sub> prévoyant des objectifs et des instruments de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2030. Parallèlement, la Suisse doit d'ores et déjà commencer les travaux pour se préparer aux évolutions à plus long terme au-delà de 2030. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé le 28 août 2019 que la Suisse devait réduire à zéro ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050.

L'objectif de zéro émission nette<sup>3</sup> suppose donc un équilibre exact entre la quantité de gaz à effet de serre rejetée dans l'atmosphère et celle absorbée. Selon la décision du Conseil fédéral, cet objectif doit être atteint au plus tard en 2050. Afin de concrétiser cette ambition, l'OFEV est en train d'élaborer une stratégie climatique à long terme qui montrera comment le pays peut atteindre l'objectif annoncé.

## **02 Stratégie cantonale**

Afin de lutter contre les conséquences des changements climatiques, le canton de Genève s'est fixé un double objectif, défini dans le volet 1 du Plan climat cantonal<sup>4</sup> [stratégie cantonale] :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire de 40% d'ici 2030 par rapport à 1990
- S'engager à maîtriser les conséquences des changements climatiques, leurs effets étant déjà perceptibles.

Le volet 2 du Plan climat cantonal<sup>5</sup> [plan de mesures] présente les mesures à prendre pour atteindre ce double objectif. Il comprend :

- 15 mesures de réduction, comme limiter la consommation d'énergie fossile dans les bâtiments, favoriser la mobilité douce et promouvoir des modes de consommation bas carbone

<sup>2</sup> Adaptation aux changements climatiques en Suisse: Plan d'action 2020-2025, Conseil fédéral, août 2020

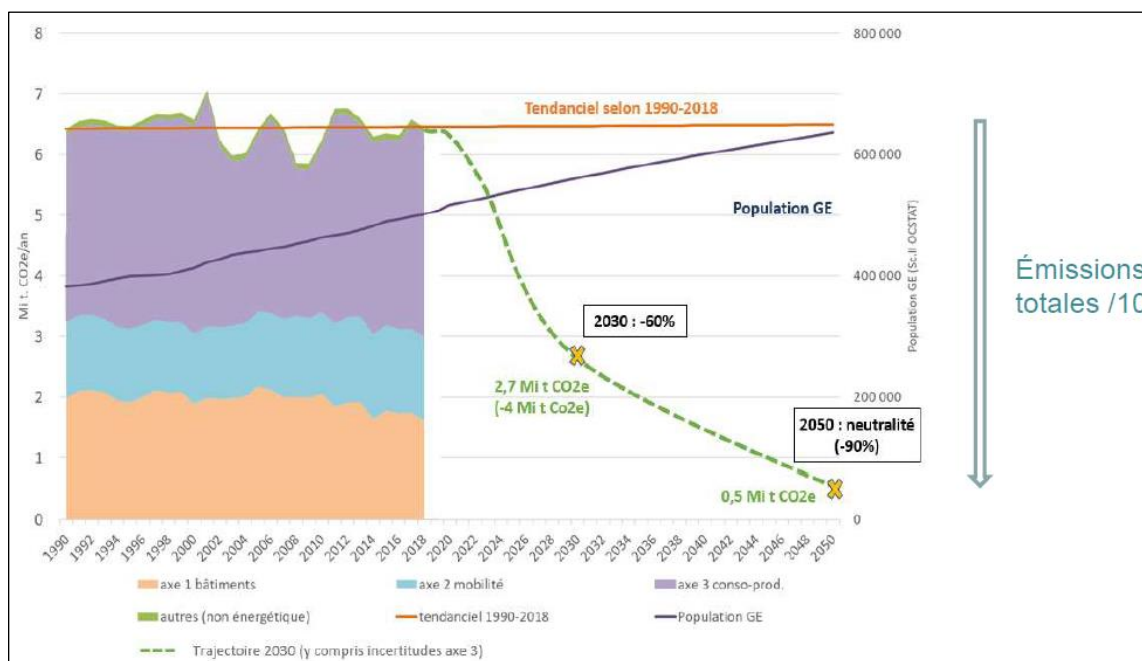
<sup>3</sup> Objectif climat 2050 : zéro émission nette de gaz à effet de serre, OFEV, fév. 2020

<sup>4</sup> PCC - Volet 1: État des lieux, objectifs globaux et axes stratégiques, Service cantonal du développement durable, 2015

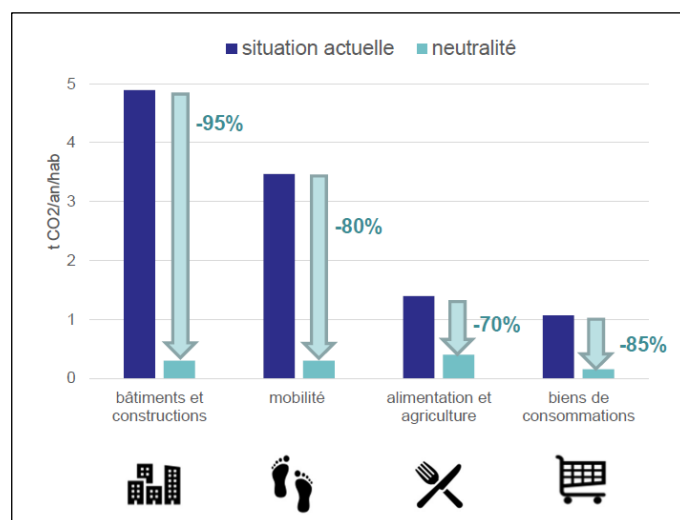
<sup>5</sup> PCC - Volet 2: Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques 2018-2022, Service cantonal du développement durable, 2017

- 10 mesures d'adaptation, comme lutter contre les îlots de chaleur en ville, prévenir les crues de l'Arve et préserver les milieux naturels.

En réponse à une motion du Grand Conseil<sup>6</sup>, le Conseil d'État a décidé, le 4 décembre 2019, de déclarer l'urgence climatique. Celle-ci fixe désormais des objectifs plus ambitieux : 60% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à leur niveau en 1990) et la neutralité carbone pour 2050.



Source: SCDD, sept. 2020



Source: SCDD, sept. 2020

<sup>6</sup> M2520 Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat!, déposée le 04 février 2019

### **03 Stratégie développée par la commune**

#### **Agenda 21**

*Depuis 2004, la Ville d'Onex s'est engagée dans une démarche de développement durable en se dotant notamment d'un Agenda 21.*

#### **Cité de l'énergie**

*Par son adhésion en 2005 à l'Association Cité de l'énergie, la commune démontre son engagement en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la protection du climat et d'une mobilité durable. En 2018, elle devient "Cité de l'énergie Gold", attestant des efforts fournis dans le domaine de sa politique énergétique communale.*

*En 2020, des mesures pour lutter contre les changements climatiques sont ajoutées au Plan d'action Cité de l'énergie.*

#### **Concept énergétique territorial**

*Le Concept énergétique territorial d'Onex, validé par le Conseil Municipal en 2014, définit les objectifs de la politique énergétique communale. Au vu des nouvelles exigences légales, normatives et techniques, une mise à jour<sup>7</sup> de ce dernier s'est avérée indispensable; celle-ci sera terminée d'ici décembre 2020.*

*Dans ce cadre, les objectifs énergétiques vont être actualisés et reformulés de manière à pouvoir être mis en perspective avec le contexte politique et institutionnel actuel, tant au niveau cantonal (ex. Plan climat cantonal) que fédéral (ex. Stratégie énergétique 2050). Ils reprendront les objectifs de la Société à 2000 Watts et intégreront ceux de la neutralité carbone, ce qui implique, comme élément essentiel, la suppression du recours aux énergies fossiles d'ici 2050.*

#### **Agenda 2030**

*En 2020, la nouvelle législature a souhaité développer une vision transversale du développement durable ayant une portée au sein de tous les services communaux et de tous les projets menés par ceux-ci.*

*Face à cette évidence et afin d'orienter au mieux l'action de la commune pour un développement durable, une stratégie développement durable (voir Annexe), harmonisée avec l'Agenda 2030 et les autres stratégies cantonale et fédérale, est en cours d'adoption.*

*La transversalité de l'Agenda 2030 permettra en effet d'harmoniser les différentes politiques publiques: il couvre l'ensemble des thématiques sociales, environnementales et économiques dont les collectivités ont la responsabilité. Il s'inscrit également dans le cadre de la nécessaire transition écologique qui devra réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement.*

*Un Plan Climat ou le label Cité de l'énergie proposent quant à eux des approches plus thématiques des politiques publiques. Le premier se focalise sur la lutte contre le*

---

<sup>7</sup> Rapport d'étude du concept énergétique territorial CET 2010-5b, BG Ingénieurs Conseils, 2013

<sup>8</sup> Délibération N° 2284, Séance du 04.02.2020

*réchauffement climatique et l'adaptation à ses effets. Le deuxième certifie une commune qui s'engage en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement.*

*La mise en place d'un Plan Climat ou la conservation du label Cité de l'énergie peuvent donc renforcer l'Agenda 2030, ces deux processus traitant de plusieurs thématiques couvertes par ce dernier.*

*Avec d'autres démarches thématiques, les Plans Climat et les divers labels (ex. commune en Santé) constituent des pièces d'un puzzle dont l'Agenda 2030 assure la cohérence pour atteindre les objectifs de durabilité à l'horizon 2030.*

#### **04 Concertation avec les autres communes et le Canton**

*Le service cantonal du développement durable (SCDD) souhaite mettre à disposition des communes un accompagnement méthodologique afin que celles-ci puissent initier des démarches spécifiques dans le domaine du climat. Dans ce cadre, 6 ateliers sont proposés en 2020 et 2021 (le COVID a modifié les dates initialement retenues) afin d'identifier les besoins des communes en vue de la prise en compte des enjeux climatiques à leur échelle et, au final, de la réalisation d'un Plan climat communal.*

*La Ville d'Onex participe à ces échanges.*

#### **05 Réflexion et conclusion**

##### **Rôle des communes en matière de climat<sup>9</sup>**

*"Les communes sont directement concernées par les effets attendus, et déjà constatés, des changements climatiques. Ces effets peuvent négativement affecter leur territoire, leur population et les activités qu'elles accueillent. Il est donc indispensable qu'elles engagent des actions pour en prévenir les conséquences négatives.*

*Selon le principe de subsidiarité, les communes ont également des responsabilités en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sont concernées les émissions «directes», générées notamment par la consommation des énergies fossiles pour le chauffage et la mobilité, mais aussi les émissions «indirectes» générées par les matériaux de construction ainsi que les biens et services consommés sur leur territoire.*

*À noter que les actions qui visent l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre offrent de nombreux bénéfices «indirects»:*

- *au niveau social, ces actions permettent de contribuer à améliorer la qualité de l'air, abaisser les nuisances sonores, lutter contre la sédentarité, ou encore renforcer la sécurité alimentaire;*
- *au niveau économique, elles contribuent au soutien de l'économie locale, au développement de nouvelles compétences ou encore à la réduction de dégâts matériels;*

---

<sup>9</sup> Paragraphe tiré de *Planification territoriale communale et climat: guide à l'attention des communes*, SCDD, sept. 2020

- *au niveau environnemental, elles contribuent à prévenir les crues, à préserver et promouvoir la biodiversité, à augmenter la fertilité des sols, ou encore à encourager une utilisation raisonnée des ressources naturelles."*

### **De l'intérêt d'un Plan climat communal**

*Le Plan Climat communal doit être perçu comme une des pièces du puzzle de l'Agenda 2030, dont il viendra renforcer le plan d'action.*

*Un tel Plan permettra à la commune de formaliser sa stratégie climatique et de répondre précisément aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques imposés par le Canton (60% de réduction des GES en 2030 et neutralité carbone en 2050) et la Confédération (nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub>).*

*En effet, la commune est directement concernée par l'intégration des enjeux climatiques dans son Plan directeur communal (PDCom), son Plan directeur des chemins pour piétons (PDGP), ses plans d'affectation (MZ, PLQ, etc.), son Concept énergétique territorial (CET) ainsi que les projets de construction dont elle est maître d'ouvrage.*

*Lorsque la concertation cantonale, via les ateliers mis en place pour accompagner les communes dans leur démarche de plan climat communal, sera terminée, le secteur développement durable pourra alors lancer un mandat afin que la commune se dote d'un tel instrument.*

*Le Conseil administratif»*

\* \* \*

### **12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/347 du 16.06.2020 " Etude de faisabilité d'un aménagement cyclable dans le cadre du renouvellement de l'alignement d'arbres sur l'avenue du Bois-de-la-Chapelle"**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que le Conseil administratif veut prendre la parole ? Oui, Madame YUNUS, Madame la Maire, vous avez la parole.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste apporter des réponses pour compléter ce premier texte que vous avez lu.

En fait, le Conseil administratif souhaite aussi préciser que, quelque part, finalement cette cohabitation entre les cyclistes et les piétons n'est vraiment pas souhaitable.

Et on estime que la place du vélo est véritablement sur la route.

Et en plus, ça va devenir une avenue en zone 30. Et comme je vous l'avais déjà précisé dans les zones 30, si les zones 30 sont respectées et bien aménagées, parce qu'il faut un certain aménagement, eh bien il ne devrait pas y avoir de passages de piétons, il ne devrait pas y avoir de bandes cyclables, ça ne devrait pas être nécessaire vu que les vélos ne sont pas mis en danger. Donc, ça c'est une première chose.

L'autre chose, c'est que finalement pour les cyclistes, de les faire monter sur le trottoir à un moment donné, je pense bien qu'un certain nombre d'entre vous au sein de ce Conseil municipal qui roule régulièrement à vélo, et les cyclistes en général aiment bien quand la voie est tracée et puis de ne pas devoir toujours changer, descendre, remonter les trottoirs, comme c'est malheureusement encore le cas à l'avenue des Grandes-Communes.

Donc voilà, et on constate aussi sur la route de Chancy que cette cohabitation piétons et cyclistes est assez malheureuse et on aimerait bien évidemment éviter de reproduire le même scénario. Voilà, merci Monsieur le Président.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Monsieur le Président. Donc, je m'exprime pour le groupe Socialiste.

Donc, le groupe Socialiste aimerait remercier la réponse et les compléments surtout qu'a amené Madame la Maire.

Evidemment nous sommes déçus de ne pas pouvoir mener à bien en fait notre proposition, mais nous avons confiance en l'administration communale qui va continuer à faire le nécessaire pour développer le réseau cyclable sur la commune d'Onex. Merci beaucoup.

### **«MOTION**

*Vu le projet de délibération N° 2296*

*Vu la difficulté qu'ont les vélos à remonter l'Avenue-du-Bois-de-la-Chapelle*

*Vu la dangerosité de ce tronçon*

*Vu l'engagement de la Ville d'Onex pour la mobilité douce*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe Socialiste*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **d e m a n d e**

*Par 20 oui, 5 non et 1 abstention (4 personnes n'ont pas voté)*

### **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- *D'étudier la faisabilité de l'installation d'un aménagement cyclable sur le tronçon de l'Avenue-du-Bois-de-la-Chapelle concerné par le projet de délibération N° 2296 prévoyant un renouvellement de l'alignement d'arbres.*

\* \* \*

## **RÉPONSE**

*Lorsque le service environnement et sports s'est penché sur l'analyse du renouvellement des arbres sur le haut du Bois-de-la-Chapelle, la question d'aménager une bande cyclable s'est posée.*

*Bien que le trottoir actuel soit d'une largeur d'un peu plus de 4 mètres, la cohabitation de 3 fonctions différentes sur ce dernier, soit l'alignement des arbres, une bande cyclable et une bande pour les piétons, le constat est que cet aménagement ne s'avère pas adéquat dans son fonctionnement.*

*En effet, par expérience, nous savons que la mixité vélo-piétons n'est pas idéale. Pour exemple, par sa dangerosité, nous avons dû remédier à ce genre d'aménagement sur le trottoir de la route de Chancy devant les commerces. De plus, au Bois-de-la-Chapelle, nous nous trouvons proches de l'école du Bosson avec un flux important d'élèves.*

*Cependant, l'objectif de l'étude des zones 30 liée à la délibération N° 2300, votée lors de la séance du CM du 6 octobre 2020 : "Plan de mobilité douce – mise en zone 30 de 3 nouveaux tronçons dans la cité [Vieux-Moulin, Bois-de-la-Chapelle entre Vieux-Moulin/Bossons et Comte-Géraud]", est de finaliser la zone 30 dans la cité et ainsi sécuriser le déplacement des cyclistes et des piétons.*

*Le Conseil administratif»*

### **13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/348 du 08.09.2020 "Zones 30 km/h, un panneau de limitation de vitesse ne suffit pas !"**

**Le Président (MCG) :** Le Conseil administratif souhaite-t-il prendre la parole ?

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Donc, là en fait c'est... vous vous rappelez au moment où cette motion avait été déposée par le groupe PLR, très rapidement je vous avais proposé quelque chose sur le sujet et comme on dit les grands esprits se rencontrent et ça a été le cas pour ce sujet. Merci Monsieur le Président.

## **«MOTION**

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe PLR*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**



**d e m a n d e**

*Par 22 oui et 7 abstentions*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- *D'appliquer pour les zones 30 km/h de la commune qui ne disposent pas d'aménagements suffisants l'article 5 alinéa 3 de l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre qui stipule qu'«au besoin, d'autres mesures doivent être prises pour que la vitesse maximale prescrite soit respectée, telles que la mise en place d'éléments d'aménagement ou de modération du trafic. »*

\* \* \*

**RÉPONSE**

*Cette motion correspond à la volonté de l'administration qui a déposé, lors de la séance du Conseil municipal du 6 octobre dernier, plusieurs projets liés à la mobilité douce, de fait le chemin Charles-Borgeaud est concerné.*

*Les mesures mises en place dans ce chemin en 2005 ne répondent effectivement pas aux résultats attendus notamment en matière de vitesse.*

*De plus, plusieurs habitants du quartier ont demandé de sécuriser ce chemin et de remettre les passages piétons qui avaient été supprimés lors de la mise en place de la zone 30.*

*L'Office cantonal des transports (OCT) a préavisé favorablement l'installation de deux passages piétons, pour autant, qu'un bilan de la zone 30 du quartier Charles-Borgeaud/Gustave-Rochette/Vieux-Chemin-d'Onex, soit réalisé.*

*C'est ainsi que le projet de délibération N° 2301 du 8 octobre 2020 demandait un crédit d'étude pour la réalisation du bilan de la zone 30, ainsi que des propositions de mesures correctrices.*

*Ce crédit ayant été voté lors de ladite séance, les études pour répondre à la motion ci-présente vont pouvoir être lancées.*

*Le Conseil administratif»*

**14) Sécurité des vélos et des piétons sur la route de Chancy (projet de motion PM/354)**

**Le Président (MCG) :** Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons donc traiter ce projet. Je passe la parole à l'auteur de la motion, Monsieur Tobias BURCKHARDT, pour qu'il nous présente le projet.

**M. BURCKHARDT (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Alors, à plusieurs reprises lors des Conseils municipaux, j'avais posé des questions par rapport à cet endroit qui pose problème, cet endroit de trottoir partagé devant les commerces sur la route de Chancy.

A l'époque il y avait une barrière, maintenant elle a été retirée. Déjà, j'ai vu qu'il y a un nouveau panneau qui a été mis en place et indique plus précisément que c'est une zone où il y a une mixité d'usage entre les cyclistes et les piétons, ce que j'approuve.

Mais le but de cette motion c'est d'assurer une vraie continuité à la piste cyclable. Et puis pour le moment la situation n'est toujours pas satisfaisante.

Alors, on a bien conscience que c'est difficile parce que c'est une route cantonale, donc c'est du ressort du Canton, mais cette motion vient aussi appuyer et insister sur l'importance de faire quelque chose le plus vite possible, et puis de prendre pour le moment aussi des mesures provisoires pour sécuriser encore mieux l'endroit.

Alors, oui il y a ces panneaux, ce n'est pas mal, ça indique un petit peu aux cyclistes de ralentir.

Peut-être que l'on peut encore faire mieux. Je laisserai aux services administratifs le soin d'étudier ce qui peut être fait encore mieux par rapport à cela.

Et je vous invite donc à voter oui à ma motion.

**Mme KATHARI DUMPS (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Ce projet de motion enfonce un peu plus le clou de ce problème de la route de Chancy et sa piste cyclable qui ne satisfait personne pour l'instant.

Il n'y a pas vraiment de solution proposée dans cette motion. Néanmoins, elle a le mérite de poser le problème officiellement et de demander une étude au Conseil administratif.

Donc, nous soutiendrons ce projet de motion. Merci.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Oui, je me réjouis, le groupe PLR se réjouit d'avoir ce débat et puis d'avoir ce projet de motion parce que c'est vrai que c'est aussi un souci pour nous.

Ce problème de mixité entre les piétons onésiens, pour la plupart, qui sont dans les commerces et puis les vélos, comme c'est expliqué dans l'exposé des motifs, qui sont pour la plupart des pendulaires non-onésiens et qui vont souvent trop vite, malheureusement, quand ils sont confrontés à rencontrer des Onésiens sur ce trottoir.

C'est clair que ce n'est pas satisfaisant, Madame la Maire vient d'expliquer qu'on ne peut pas, ce n'est pas une bonne solution la mixité sur le trottoir. On n'a pas pu le faire à d'autres endroits, c'est vraiment quelque chose que l'on doit régler.

Alors on va aussi soutenir ce projet de motion.

Mais il y a éventuellement et dans la réflexion qu'on s'est faite, c'est est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une solution du type de celle qui est appliquée sur la route de Chancy, la même route de Chancy, mais en direction de la ville, à la hauteur du Petit-Lancy ?

Quand on commence à descendre sur la ville, il y a un moment évidemment où le trottoir est trop étroit aussi et il ne peut pas y avoir les deux, la piste cyclable et le trottoir, et ça fait des années que c'est comme ça.

Donc, on va pendant quelques centaines de mètres avec le vélo sur la route, mais c'est bien indiqué, il y a comme un « cédez le passage », c'est physiquement que l'on envoie les vélos sur la route.

Les automobilistes sont habitués, les pendulaires vélos aussi, mais c'est juste pendant quelques centaines de mètres.

C'est un peu le même cas qu'ici. C'est-à-dire de ramener les vélos sur un petit moment sur la route de Chancy en faisant des aménagements dans ce sens, ça permettrait, en attendant une hypothétique piste cyclable, de sécuriser un peu plus que juste ce panneau qui actuellement n'est pas suffisant.

Je pense que de s'inspirer de ce qui a été fait par le canton plus bas en direction de la ville, ça serait peut-être une solution.

Je ne veux pas rajouter un amendement, etc., mais dans la réflexion ça serait peut-être bien d'utiliser cette possibilité qui existe, hein, et qui n'est pas chère, je dirais en plus. Parce que c'est un peu de peinture et un petit aménagement, mais très limité au niveau du chemin, si on veut.

Ce n'est pas l'idéal, mais ça serait peut-être mieux que des solutions intermédiaires ou en attendant une piste cyclable éventuelle.

Pour la continuité, je comprends bien que pour la continuité sur la route de Chancy d'avoir tout le long une piste cyclable ça serait génial. Mais on voit, il y a des endroits ce n'est pas possible sur la longueur des kilomètres de la route de Chancy. Merci, Monsieur le Président.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je remercie Monsieur BURCKHARDT de reposer la question.

C'est vrai que tous les groupes, on a cette problématique route de Chancy, etc. J'entends mon préopinant et, voilà, j'aimerais juste rajouter quelque chose à ce qu'il vient de dire.

Moi ce qui me dérange beaucoup quand on met les vélos, et j'aurais plutôt tendance à dire les personnes qui utilisent un vélo, que les cyclistes ou les vélos, comme ça, ça évite de faire des partages, de mettre en confrontation les cyclistes, les vélos, les voitures, ce ne sont que des personnes qui utilisent des moyens différents.

J'aime bien cette façon-là. On m'a expliqué ça il y a quelque temps et je trouve très bien cette vision des choses.

Donc, ce sont des personnes qui utilisent des vélos. Quand on les fait passer devant des personnes qui sont en voiture, en fait, c'est souvent le vélo qui doit faire attention.

C'est le vélo qui a le moins de freins, c'est le vélo qui a le plus de problèmes, c'est le vélo qui change de côté, c'est le vélo, c'est ce que l'on voit principalement quand il y a des travaux.

On arrive à un panneau « Stop - fin de piste cyclable » et on renvoie tout le monde sur la route ! En gros, c'est très accidentogène et j'aimerais mieux avoir que sur la route, il y ait quelque chose qui dise aux voitures « Attention - ça devient piste cyclable pour les vélos » et que ce sont eux qui soient prioritaires.

Ce serait quand même un peu plus cohérent par rapport à nos lois qui privilégient le moyen de transport le moins sécuritaire.

Donc voilà, c'est juste un peu cette petite chose-là.

Je reviens sur cette motion. Cette motion remet les choses en route sur la route de Chancy. Ce n'est vraiment pas le cas. Ce soir, je suis passé devant l'ancienne église du Petit-Lancy. Il y a carrément un panneau comme quoi les vélos doivent mettre le pied à terre.

Certaines personnes qui utilisent des vélos ne mettent pas le pied à terre, ça ne me dérange pas beaucoup. Mais certains passent à une vitesse considérée à ces endroits-là où il y a des enfants et tout, ça me dérange beaucoup.

Mais c'est toujours, comme d'habitude, certaines personnes qui ne sont pas respectueuses et qui posent des grosses problématiques. Merci.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Alors, c'est très bien d'avoir rédigé cette motion, parce que l'on peut évidemment s'appuyer là-dessus pour nos tractations.

Donc, je n'ai pas besoin de vous rappeler que cette route du Grand-Lancy, qu'importe ce que nous faisons mais à chaque fois en tout cas il faut passer par l'Etat parce que c'est l'Etat qui décide.

Alors, pour revenir sur votre proposition, c'est une proposition que l'on avait faite dès le mois de juin quand j'ai commencé. J'avais fait cette proposition à l'Etat, exactement comme vous dites, et comme c'est le cas plus bas sur la route au Petit-Lancy, de pouvoir descendre, qu'il y ait une certaine visibilité, et puis qu'on fasse ce petit trajet, eh bien cela a été refusé !

Donc, là-dessus ils n'ont pas voulu entrer en matière, ils ont dit que c'était exclu, ils n'étaient pas d'accord de faire cela sur la route de Chancy.

Et puis, là ils nous ont fait une proposition par rapport à cette route de Chancy. Je ne suis pas tellement convaincue. En fait eux, ils proposent finalement de revenir à ce qui avait été dessiné dès le départ, c'est-à-dire des bandes cyclables.

Ils proposent de dessiner une bande cyclable de nouveau, et puis d'enlever des places de parking et de mettre des places pour les vélos.

Mais en fait, si on a enlevé les bandes cyclables, c'est parce que justement les personnes qui utilisent les vélos roulaient beaucoup trop vite et avaient l'impression d'être maîtres à bord.

Et donc, du coup, ils se sont dit, là ça ne joue pas, on enlève les bandes.

Et puis, maintenant, ils nous reproposent les bandes !

Alors est-ce que l'on ose dire : eh bien maintenant on fait une vraie piste cyclable et on enlève les places de parking. Et on regarde comment on peut se débrouiller avec les arbres.

Moi, je peux venir avec un projet de délibération de ce type. Il faut que le Conseil municipal le soutienne, me soutienne et aille dans ce sens-là, parce que là ce sont les commerçants qui seront mécontents.

Donc voilà, j'ai envie de dire un peu que moi je peux faire ça, et après la balle est dans votre camp.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame la Maire pour ces explications.

J'ai un peu de peine à comprendre pourquoi c'est autorisé, pourquoi c'est faisable à Lancy et pas à Onex, alors voilà peut-être que c'est une question de richesse, je ne sais pas, voilà.

Mais il y a une autre option aussi, je ne sais pas si elle a été envisagée.

C'est celle qui est actuellement en vigueur à l'entrée des rues basses, c'est-à-dire quand on descend depuis la Corraterie, quand on rentre dans les rues basses, il y a une mixité vélos et trams, jusqu'à la Rôtisserie.

Et après les vélos ils doivent monter la rue de la Rôtisserie, ils n'ont plus le droit d'aller dans les rues basses. Mais il y a une période où il y a une possibilité d'être mixte en transports publics et vélos.

Et c'est un peu la même situation entre les deux giratoires. C'est-à-dire que si on rentre un giratoire avant les églises et le giratoire de la pharmacie, ça serait peut-être une option à étudier, envoyer les vélos au centre, avec les trams.

Voilà, ça se fait dans les rues basses, hein. Donc, voilà je ne sais pas c'est une proposition. Je ne sais pas si cela a été étudié ou discuté, merci.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion N° PM/354.

Je sou mets le projet de de motion N° PM/354 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

**Le projet de motion N° PM/354 est approuvé par 23 oui et 2 abstentions (25 votants).**

**Motion N° M/354 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu la Loi sur la mobilité douce H 1 80, du 15 mai 2011, qui prévoit des pistes cyclables continues sur le canton de Genève,*

*Vu la nécessité de promouvoir une mobilité durable limitant l'émission de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques,*

*Vu l'importance de promouvoir la mobilité douce pendant la pandémie du COVID-19,*

*Vu les nombreuses plaintes reçues par l'administration communale d'Onex et l'association Pro vélo Genève,*

*Vu l'exposé des motifs.*

*Sur proposition du groupe Les Vert.e.s*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

*par 23 oui et 1 abstention (1 personne n'a pas voté)*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 1. De créer une piste cyclable permanente distincte de l'espace piéton sur le tronçon qui longe la route de Chancy entre la route de Loëx et le chemin de l'Auberge en collaboration avec les autorités cantonales.*
- 2. De prendre des mesures provisoires pour sécuriser les piétons et les cyclistes sur le trottoir partagé du même tronçon dans l'attente d'un aménagement permanent de qualité.»*

\* \* \*

**15) Sports et loisirs : pour une véritable mixité des genres (projet de motion PM/359)**

**Le Président (MCG) :** Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à l'un des auteurs de la pétition, soit Madame BEAUSOLEIL, soit Monsieur PASQUIER, pour qu'il nous présente le projet.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, vous connaissez cette motion, elle vous a été présentée par le groupe PLR lors de notre dernière séance du Conseil municipal.

Il y a eu quelques discussions, quelques propositions, en particulier celles de Monsieur REVILLOD, du parti socialiste.

Nous avons, souvenez-vous, retiré cette motion pour la retravailler. Nous l'avons retravaillée avec notre collègue Madame BEAUSOLEIL, du groupe des Verts, en tenant compte d'un certain nombre d'éléments qui avaient été évoqués lors de notre dernière séance du Conseil municipal, en particulier en faisant référence sur l'action de la Ville de Genève, campagne de sensibilisation qui est d'ailleurs en cours cette semaine dans son troisième volet de communication.

Cette motion a été retravaillée aussi bien au niveau de l'exposé des motifs qu'au niveau des invites.

En résumé, il s'agit effectivement d'abord de faire l'analyse, de faire un certain nombre de données sur la situation actuelle, de demander au Conseil administratif de présenter un plan d'action découlant des résultats de cette analyse.

Et puis on aura des choses très précises, en particulier dans le domaine du soutien financier, dans le domaine de la communication, avec l'organisation de campagnes de sensibilisation, et puis un élément continu consistant à avoir un certain nombre de différentes statistiques.

Si vous reprenez les éléments de notre Conseil administratif, dans le dernier numéro d'Onex Magazine où il faisait état de son programme de législature, on retrouve aussi dans ses éléments stratégiques la cohésion sociale, de manière à favoriser des lieux de convivialité et de rencontre afin d'améliorer l'intégration et diminuer l'isolement, de promouvoir l'égalité des sexes et lutter contre toute forme de discrimination.

Comme je vous l'avais dit lors de notre dernière séance, cette motion donne une imputation un peu plus forte pour le Conseil administratif dans ce domaine, qui est vraiment une préoccupation.

J'en veux pour preuve pas plus tard que samedi dernier, je passais juste devant le skate park qui se trouve vers les Cherpines. Il n'était occupé que par des garçons.

Donc, il y a vraiment une appropriation dans la culture de ces éléments de jeux où on n'a effectivement pas de mixité des genres.

J'espère que cette motion, Mesdames et Messieurs, retravaillée avec le groupe des Verts, avec Madame Cora BEAUSOLEIL que je remercie, apportera votre soutien.

Et je pense que Madame BEAUSOLEIL pourra compléter, si elle le souhaite, mes propos. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je vois que cette motion a bien été travaillée, etc. Le texte nous correspond déjà nettement plus, etc.

Je vais éviter de faire un amendement comme ça on est sûr de la voter. Non, sans faire cette plaisanterie de mauvais goût quand même.

C'est du sport, c'est important. Il y a aussi le mot loisir qui me porte à cœur.

Comme vous le savez, je suis président du football de table que je considère plus comme un loisir pour ma part, d'autres plus comme un sport, mais pour ma part comme un loisir.

Et j'aime bien avoir vraiment ce terme loisir qui est dedans, cela me fait plaisir.

Donc, voilà, donc ça c'est pour moi, pour le groupe Socialiste, c'est clair que l'on soutient le sport, on soutient la mixité, donc on va voter cette motion, merci.

**Le Président (MCG) :** D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion N° PM/359.

Je soumetts le projet de de motion N° PM/359 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de faire la lecture du dispositif. [Lecture].

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

**Le projet de motion N° PM/359 est approuvé par 23 oui et 3 abstentions (26 votants).**

**Motion N° M/359 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe des Vert(e)s et du groupe PLR*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **d e m a n d e**

### **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

*1. De réaliser un compte-rendu qui comprenne :*

- La liste des infrastructures sportives, des activités, associations et clubs sportifs à destination des jeunes, subventionnés directement ou indirectement par la commune.*
- La répartition des genres dans ces différentes activités, clubs, associations et infrastructures. Ce rapport sur la répartition des genres doit également s'appliquer à l'ensemble des activités et loisirs organisés par le Service jeunesse et action communautaire.*

*2. De présenter un plan d'action s'inspirant de la campagne menée par la Ville de Genève «Objectif zéro sexisme dans mon sport», en vue de favoriser une mixité des genres dans les différentes activités sportives et loisirs.*

*3. Selon les conclusions du compte-rendu, le plan devra proposer diverses mesures pour garantir une meilleure mixité des genres, telles que :*

- Un soutien financier en vue de diversifier les infrastructures de loisirs actuellement proposées sur la commune et dans les préaux des écoles et de soutenir les*



*associations sportives s'engageant pour des projets favorables à la mixité de genres*<sup>1)</sup>.

- *L'organisation de campagnes de sensibilisation, de manifestations ou d'actions permettant d'accroître la visibilité des sports pratiqués en majorité par des filles. Dans les activités sportives et loisirs dans lesquels le compte-rendu aura démontré une sous-représentation de filles, la mise en place d'une campagne à destination des enfants, jeunes, parents, écoles, associations et clubs encourageant la pratique de ces activités et sport par les filles, et inversement dans les sports et loisirs souffrant d'une sous-représentation des garçons.*
- *La récolte régulière de statistiques, à raison d'une fois tous les deux ans, afin de suivre l'évolution de la mixité dans les sports et loisirs et de cibler aux mieux les activités méritant des attentions et actions approfondies. »*

<sup>1)</sup> Filles : toutes les personnes qui se reconnaissent dans le genre féminin

Garçons : toutes les personnes qui se reconnaissent dans le genre masculin

*Départ de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER à 21 heures 30*

## **16) Souffleuses à feuilles [projet de motion PM/357]**

**Le Président (MCG) :** Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je passe la parole à l'auteure de la pétition, Madame Sara RUIZ, vous avez la parole.

**Mme RUIZ (S) :** Merci, Monsieur le Président. Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier, durant quatre longs mois, le vrombissement incessant des souffleuses à feuilles et autres appareils servant à nettoyer nos rues et nos espaces verts fait malheureusement partie de notre quotidien.

Les employés communaux regroupés en équipes de deux, trois voire même parfois six souffleurs, nous accablent de nuisances pendant l'automne et une bonne partie de l'hiver.

Et c'est sans compter les employés d'entreprises de jardinage privées, rarement équipés d'un matériel moins bruyant.

Trop, c'est trop !

À l'heure d'aujourd'hui, il n'est plus acceptable de se contenter de ce nettoyage effréné sans réagir.

S'il est acceptable de voir nos pistes cyclables, nos trottoirs et nos zones piétonnes être nettoyés pour des raisons de sécurité, il n'en va pas de même pour des prairies, des zones vertes voire même de simples carrés d'herbe qui ne sont que rarement foulés.

Car au nom de la propreté de ces zones, nous sommes exposés à des nuisances sonores et une pollution de l'air qui sont simplement néfastes pour notre santé.

D'une part, comme le précise l'Office fédéral de l'environnement, les souffleuses de feuilles mortes atteignent un niveau de puissance acoustique de près de 115 décibels et il n'est pas inhabituel que ces appareils engendrent une pression acoustique de 100 décibels, une pression de niveau que la SUVA considère comme dangereuse.

L'Office fédéral de l'environnement ajoute et je cite : « A chaque bruit qui dérange, le corps se met en état d'alerte, il produit des hormones de stress, telles que l'adrénaline, le cortisol. Le cœur bat plus rapidement, la pression sanguine et la fréquence respiratoire augmentent. »

Il serait donc totalement insensé de croire que notre corps s'habitue au bruit et de sous-estimer les effets néfastes du bruit sur notre santé, le stress n'étant qu'une conséquence parmi tant d'autres.

D'autre part, en termes de pollution, peu importe le type de souffleuses utilisées, électriques ou à essence, elles soulèvent toutes des particules fines qui sont dangereuses, par exemple pour les personnes allergiques, mais aussi pour les personnes avec un système immunitaire fragile.

Mais pour en revenir aux souffleuses à essence, notez qu'elles sont dangereuses notamment pour les voies respiratoires puisqu'elles produisent des polluants comme le benzol, hautement cancérigène.

Or, si les habitants d'Onex sont plus ou moins exposés à tous ces dangers en fonction de leur logement par exemple, de l'étage où ils vivent, je vous laisse imaginer les conséquences désastreuses pour la santé de nos employés communaux, qui sont certes équipés de casques anti-bruit, mais pas de masques anti-pollution, et dont le degré d'exposition à ces effluves hautement nocifs, ne se mesure pas en heures mais bien en mois, et pour certains en années.

Enfin, j'estime qu'il n'est plus acceptable, étant donné l'urgence climatique déclarée par notre Conseil d'Etat en décembre 2019, et pour laquelle il est impératif de trouver des solutions au plus vite, d'ignorer la toxicité que ces appareils représentent pour notre environnement.

La nature n'a pas attendu l'intervention humaine pour se débarrasser de ses feuilles caduques. Mais elle attend urgemment une prise de conscience de notre part pour survivre, malgré les dommages irréparables que nous lui avons causés. Merci.

**M. JOUARDI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. En fait, on soutient cette motion, car elle va dans le bon sens pour préserver la biodiversité.

Elle permettra d'enrichir les sols au pied des arbres et notamment à la nature de se protéger pendant l'hiver. On est d'accord.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Je remercie le groupe Socialiste d'avoir soulevé cette question.

C'est vrai que si on veut être une commune modèle en termes de développement durable et toutes les belles choses que l'on aimerait faire dans cette commune, c'est clair que c'est une des choses dont on pourrait se passer, des souffleuses à feuilles.

Ce que je ne comprends pas, parce qu'avec l'exposé que ma préopinante a donné, qui est assez catastrophique au niveau de toutes les nuisances que cela a sur la santé des personnes, des collaborateurs, etc., je ne comprends pas pourquoi on renoncerait à l'usage des souffleuses à feuilles seulement sur les chemins forestiers et les espaces verts, et d'en limiter l'usage aux surfaces en béton, à savoir les pistes cyclables, les trottoirs et autres zones piétonnes.

Parce que toutes ces nuisances-là, elles sont sur tout le territoire de la commune, pas seulement sur les zones vertes.

Donc, moi je proposerai plutôt de renoncer à l'usage des souffleuses à feuilles sur l'entier du territoire de la commune et puis de revenir à quelque chose de plus raisonnable, parce que c'est vrai que par le passé ça n'existait pas.

Bon, bien sûr, il y a longtemps que l'on a des souffleuses à feuilles, mais ce n'est pas essentiel, ce n'est pas indispensable pour maintenir les trottoirs et les pistes cyclables propres.

Surtout que si on se concentre sur les endroits essentiels pour nettoyer les endroits pour la sécurité des usagers, et puis que l'on ne va plus se balader partout avec des souffleuses pour faire propre, en ordre partout, on aurait largement de quoi faire au niveau du nettoyage des endroits essentiels.

Donc, moi j'irais plutôt dans le sens d'aller un peu plus loin, de dire qu'on supprime carrément les souffleuses à feuilles.

**Le Président (MCG) :** Vous proposez un amendement ?

**M. SUCHET (PLR) :** Bah oui, je propose un amendement de renoncer aux souffleuses à feuilles. Ce sont les mêmes arguments, hein, je ne change pas les arguments.

**Le Président (MCG) :** Donc, je vous invite à me donner votre amendement par écrit, ensuite Madame KAHTARI vous avez la parole.

**Mme KATHARI DUMPS (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Ce projet de motion est évidemment très intéressant et séducteur.

Maintenant, il y a une question à laquelle il n'a pas été répondu, c'est que ces zones à effectivement débarrasser de leurs feuilles comme les pistes cyclables, trottoirs, etc. et le troisième, heu, qu'est-ce que cela implique au niveau humain pour ratisser tout ça ?

Parce que, comme vous tous, je n'aime pas les souffleuses à feuilles, je trouve qu'avec toutes les raisons évoquées par Madame RUIZ, on est tout à fait d'accord avec ça, mais on n'a pas du tout évoqué le nombre de personnes, de jardiniers, d'employés communaux, d'entreprises privées qu'il allait falloir engager et qui devraient passer du temps à ratisser.

Je ne sais pas combien d'entre vous ont déjà ratissé avec un râteau, c'est quelque chose de très difficile, pas seulement en termes d'exercice physique, mais les feuilles ne partent pas comme ça, surtout quand c'est un peu mouillé.

Donc, c'est vraiment un effort à faire qui demande beaucoup de travail et beaucoup de temps.

Alors, je ne sais pas quelle sera la réponse du Conseil administratif à cette motion, mais c'est nous, une question que l'on se pose dans notre groupe, tout en étant convaincus vraiment par tout ce qui a été évoqué. Merci.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Alors je me permets une première réponse.

En tout cas c'est bien que ce soir Gérald ESCHER soit présent. Parce que toutes ces motions le concernent.

Il se réjouit, j'imagine, de se pencher sur cette affaire.

Donc nous, au Conseil administratif, on a organisé comme vous avez pu le voir et comme Madame KLEINER l'a évoqué, il y a cette transversalité avec le développement durable.

Alors, évidemment le Service de l'aménagement, non de l'environnement pardon, va se pencher et va collaborer avec le Service du développement durable pour voir les solutions à trouver.

Et je trouve fort intéressant ce qui a été soulevé par Madame KATHARI, parce qu'en effet, on peut dire on fait disparaître les souffleuses, mais après il faut des petites mains, à un moment donné, pour quand même ramasser ces feuilles.

Et puis Monsieur SUCHET, quand vous dites « on pourrait définitivement les faire disparaître », comme vous l'avez évoqué, c'est que si on laisse les feuilles sur les routes, eh bien sûr les bandes cyclables par exemple, sur les pistes cyclables et puis même sur les trottoirs, c'est extrêmement dangereux parce qu'on glisse sur ces feuilles.

Donc là, moi je pense qu'il faut les enlever. Alors, s'il faut les enlever avec des râteaux et puis que vous estimez déjà, le groupe PLR que, au niveau du budget, d'avoir engagé du monde ce n'est pas forcément raisonnable, alors là il en faudra du monde parmi les jardiniers si on décide de se débarrasser définitivement des souffleuses.

Mais si vous décidez, volontiers, hein.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Effectivement, moi j'ai une réflexion par rapport à ça, c'est que, avant les souffleuses, il y avait déjà des arbres à Onex et déjà des feuilles.

Et puis tous les automnes, eh bien voilà toutes les feuilles tombaient, et puis on les ramassait et puis on assurait la sécurité des piétons et des usagers.

On le faisait bien avec des ressources, puisqu'on l'a bien évoqué, hein, Madame KAST lors de la présentation du budget, a dit qu'on avait depuis les années 2000 pas mal rattrapé au niveau du nombre de personnes employées par la commune.

Donc, il y a une vingtaine d'années, il n'y avait pas de souffleuse, il y avait moins de personnel et on arrivait à nettoyer quand même les trottoirs et les routes, etc.

Je m'étonne un petit peu de penser que maintenant ça ne serait plus possible de revenir à un système comme à l'époque.

Et puis une réflexion : c'est aussi saisonnier. Donc, c'est une piste peut-être, sans vouloir engager du monde en plus, mais en été on a des jobs d'été. La commune assure des jobs d'été en été. Il pourrait y avoir des jobs d'automne, pourquoi pas ? Pour des étudiants, pour des gens qui auraient besoin pendant une certaine période, donner un coup de main.

Et puis ça pourrait être une répartition entre les jobs d'été et les jobs d'automne.

Voilà, pourquoi pas y réfléchir sans dépenser plus, mais d'y penser différemment, cet argent que l'on met pour aider la commune. Merci.

**Le Président (MCG) :** Donc, nous allons faire voter la demande d'amendement de Monsieur SUCHET. Il s'agit de rajouter un point qui dit : « De renoncer à l'usage des souffleries et feuilles sur le territoire de la commune d'Onex... pardon, oui vous avez la parole Madame RUIZ.

**Mme RUIZ (S) :** Merci, Monsieur le Président. Monsieur SUCHET je vous remercie pour votre suggestion d'amendement.

C'est un peu plus catégorique que ce qui a été proposé, mais on est d'accord sur le principe et on attend évidemment avec impatience la réponse du Conseil administratif.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour l'amendement du projet de motion N° PM/357.

Je soumetts l'amendement du projet de motion N° PM/357 au vote du Conseil municipal.

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

**L'amendement au projet de motion N° PM/357 est approuvé par 18 oui, 1 non et 6 abstentions (25 votants).**

**Le Président (MCG) :** Nous allons procéder au vote du projet de motion N° PM/357 A.

Je soumetts le projet de motion N° PM/357 A au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture avec la modification de l'amendement. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

**Le projet de motion N° PM/357A est approuvé par 18 oui et 6 abstentions, 1 personne n'ayant pas voté (265 votants)**

**Motion M/357A dont la teneur est la suivante :**

*«Vu l'adhésion de la Ville d'Onex à la plateforme nationale du Cercle des Indicateurs*

*Vu l'engagement de la commune dans une politique de développement durable*

*Vu le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP, art.34 al. 1) et l'exercice des libertés publiques (F 3 10.03, art 10B)*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe PS*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

*par 18 oui et 6 abstentions (1 personne n'a pas voté)*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- *De renoncer à l'usage des souffleuses à feuilles sur le territoire de la commune.»*

\* \* \*

**17) Arrivée probable de l'académie de football au Centre sportif des Evaux  
Circulation supplémentaire induite dans le chemin Francois-Chavaz (projet de motion PM/358)**

**Le Président (MCG) :** Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je passe la parole à Monsieur Sven RITTER, pour qu'il nous présente le projet.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Oui, donc cette motion m'est venue naturellement, enfin en discutant avec Madame EBENER qui m'a ouvert les yeux sur l'arrivée de cette académie au Centre sportif des Evaux.

Et c'est vrai que je me suis dit que, en fait, ce chemin il est déjà bien utilisé régulièrement et en empruntant ce chemin, où j'habite, plusieurs fois par jour, je constate que bien souvent les voitures pour se croiser elles sont obligées de monter sur le trottoir, et puis qu'il y a quand même tous les enfants qui viennent à l'école primaire, qui vont au cycle, qui vont aux activités parascolaires ou extra-scolaires comme le football ou le Jardin Robinson, je me dis qu'il faut peut-être faire quelque chose.

Alors, c'est pour ça que j'ai fait cette... j'ai pensé à cette motion. Et puis voilà quoi, il n'y a rien d'autre à ajouter.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai bien lu la motion que je trouve très intéressante.

J'ai quand même écrit quelques amendements, parce qu'il y a des choses qui me paraissent assez intéressantes.

Je vois que le Servette FC arrive à Onex et essaie un peu d'en faire son bastion. C'est le parc des Evaux, il appartient à plusieurs communes, etc.

C'est un parc qui est pour les loisirs, qui est pour les Onésiens, c'est un espace de détente et je n'aimerais pas que ça devienne qu'un parc pour le sport. Donc, ça me dérange un peu.

Et, ensuite il y a quelque chose, c'est le chemin François-Chavaz. Ça fait longtemps qu'on fait des motions, ça fait longtemps qu'on parle de ça, qu'il y a vraiment de la circulation et ce serait peut-être possible de faire autrement.

Donc, l'amendement que je vous propose c'est de rajouter un point au début, c'est de mettre « De veiller à ce que les Evaux restent un espace de loisirs et de récréation pour la population ». Je pense que c'est assez important.

Et je modifierais le dernier point. Au lieu de marquer « D'étudier la possibilité », je mettrai de « Trouver la possibilité ». Parce que je n'ai pas envie d'essayer mais j'ai envie de la trouver.

Et au lieu de mettre « à plus long terme » ce serait de marquer « pour l'académie de football », ce qui donnerait : « De trouver la possibilité d'une alternative d'accès autre que par le chemin François-Chavaz pour l'académie de football ».

Et voilà, les amendements je vous les amène de suite.

**M. STARKENMANN (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Alors les Verts appuient aussi cette motion et surtout l'amendement.

Et effectivement, on veut absolument que les Evaux restent un espace de loisirs et de détente pour la population, et pas que l'on ait des terrains de foot avec des grillages qui sont interdits d'accès, ça c'est sûr.

Et l'autre chose c'est que la circulation elle va devenir énorme, parce qu'une académie de foot de Servette attire beaucoup de matchs, beaucoup d'entraînements, beaucoup de parents qui vont déposer leurs enfants.

Donc, on ne veut pas que toute cette circulation arrive par le chemin François-Chavaz, et il faudra vraiment essayer d'arriver par la route de Loëx ou ailleurs.

Donc, les Verts en tout cas appuient la motion et l'amendement de Monsieur LAPALUD.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. On va aussi soutenir cette motion.

Par contre, je ne sais pas s'il faut faire un amendement ou bien si ça sera dans la réflexion, mais puisqu'on a envie tous de trouver une alternative d'accès autre que le chemin François-Chavaz à long terme, on pourrait peut-être mettre comme objectif, d'une part pour respecter la volonté du plan directeur communal de trouver une solution et de rendre à mobilité la douce ce tronçon.

On pourrait dire qu'on pourrait avoir pour objectif de le faire avant l'inauguration de la passerelle sur le Rhône, qui sera vraiment si, eh bien voilà si la réalité de ce que l'on nous a promis se réalise, un bon endroit pour aller à pied ou à vélo pour traverser le Rhône.

Donc, ça serait l'objectif. Quand on inaugurerait cette passerelle, d'avoir ce chemin François-Chavaz pacifié et rendu à la mobilité douce.

Voilà, ça pourrait être juste un objectif temporel, puisqu'il y a l'académie maintenant.

Mais à plus long terme il faudra quand même réfléchir à ce que les gens qui utilisent cette..., à part les riverains bien sûr, qui continueront à y accéder avec leur véhicule, mais voir si... étant donné que c'est un chemin communal, si on ne peut pas le rendre aux riverains autorisés et mobilité douce autorisée.

Et puis trouver d'autres alternatives à étudier, pour amener par Loëx ou par d'autres endroits les gens qui viendraient en véhicule motorisé. Merci, Monsieur le Président.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je viens d'écouter.

Je pense que François-Chavaz c'est quand même l'accès aux Evaux principal. Riverains autorisés, eh bien si on va aux Evaux on a le droit d'y aller, donc ça ne sert un peu à rien.

Je pense que multiplier les points d'accès serait intéressant et vraiment de ne pas se focaliser sur un chemin à interdire ou pas.

Après c'est une motion, moi j'aimerais avoir vraiment des réponses. C'est intéressant pour ça et j'attendrais la réponse du Conseil administratif.

Mais voilà, peut-être après faire une résolution, faire des choses.

Mais déjà, laissons travailler le Conseil administratif. Regardons les possibilités qu'il est possible de faire. Les Evaux c'est quand même cinq communes ou six, il me semble.

Donc oui, c'est quand même intéressant et regardons ce que l'on peut faire avant de tirer des plans sur la comète, merci.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. En effet, c'est bien que cette motion soit posée parce qu'au mois de juin, quand il y a eu la réunion entre les anciens et les nouveaux, il y avait cette passation de dossiers, comme on dit.

On était... Tout le monde était présent à la réunion quand il y a eu la proposition de l'arrivée, est-ce que les Evaux peuvent accueillir FC Servette ?



Et Onex était complètement minorisée, hein.

Donc nous, dès le départ on a dit que l'on n'était pas d'accord avec cette arrivée et les autres communes se sont .... Voilà, on a été minorisé et puis maintenant donc il y a cette convention qui est en train de se mettre en place et on réfléchit à comment les accueillir, est-ce que c'est possible, qu'est-ce que cela nous coûte ?

Et c'est vrai que c'est déjà un peu sorti dans la presse. Donc, ça commence un petit peu à jaser.

Et puis moi j'ai aussi été approchée par l'association Chavazbien et aussi je vois les courriers passer, je suis toujours en copie, c'est Sauvegarde Confignon, parce qu'ils sont aussi assez inquiets.

Et Léman Bleu aussi a pris contact avec moi par rapport à ce sujet. Donc je suis assez transparente là-dessus.

Et puis comme je fais partie de la Fondation des Evaux, hein, je suis dans le comité. J'ai un peu une double casquette parce qu'évidemment la position d'Onex c'est de dire non, et puis la fondation, je suis minorisée.

Et ce que j'essaie de faire c'est que, lors de la rédaction de cette convention, je fais tout pour que si Servette vient, s'installe aux Evaux, c'est d'éviter justement des barrières, la privatisation du site.

Et puis évidemment, à chaque fois que l'on parle de cela, on parle aussi du trafic qu'Onex va subir, parce qu'évidemment Ville de Genève et Lancy ne sont pas concernées.

Mais en même temps, je me dis que c'est peut-être en fait l'occasion de trouver une solution pour justement les habitants de François-Chavaz qui subissent les nuisances de l'arrivée de la population genevoise.

Parce que l'on ne peut pas dire que les Evaux c'est le parc d'Onex hein, c'est vraiment quelque chose qui est plutôt un statut cantonal.

Et donc, comme pas mal de gens profitent des Evaux le week-end, je me dis voilà, on va peut-être aussi profiter de cette convention pour proposer une autre manière d'arriver aux Evaux.

Et on est en train de réfléchir à peut-être déplacer les arrêts de bus, aller un peu plus loin, trouver une mobilité entre le terminus de l'arrêt de bus et puis arriver aux Evaux, voilà il y a des solutions sur lesquelles on réfléchit.

Et puis pourquoi pas arriver par la route de Loëx, alors là évidemment après c'est Confignon qui s'agite.

Voilà, tout ça est en discussion, mais je suis vigilante et j'essaie de faire mon maximum. Merci, Monsieur le Président.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour l'amendement du projet de motion N° PM/358.

21446

Je sou mets l'amendement du projet de motion N° PM/358 au vote du Conseil municipal, avant je demande au secrétaire d'en faire la lecture. (lecture).

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

**L'amendement du projet de motion N° PM/358 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).**

**Le Président (MCG) :** Nous allons procéder au vote du projet de motion N° PM/358 A.

Je sou mets le projet de motion N° PM/358 A au vote du Conseil municipal.

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

**Le projet de motion N° PM/358A est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).**

**Motion N° PM/358A dont la teneur est la suivante :**

*«Vu l'information parue récemment dans la presse du refus du Centre de formation du pôle football à Balexert du 24 novembre 2019*

*Vu que cinq sites pour l'installation définitive d'une académie du football sont à l'étude selon le Conseil d'Etat, dont le Centre sportif des Evaux*

*Vu que « le déménagement pour l'installer temporairement aux Evaux est en très bonne voie » selon les informations des journalistes*

*Vu les nombreuses nouvelles constructions au chemin François-Chavaz,*

*Vu la fréquentation du chemin par les élèves de l'école primaire du Bosson, du Cycle d'orientation du Marais et les enfants du Jardin Robinson*

*Vu une augmentation drastique de la circulation qui en découle*

*Vu que jusqu'à aujourd'hui il n'y a pas de patrouilleuse scolaire devant l'école du Bosson coté François-Chavaz*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe ECHO – Vert'libéraux*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

*à l'unanimité des présents (25 votants)*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

*De veiller*

- à ce que le site des Evaux reste un espace de loisirs et de récréation pour la population

*De se renseigner*

- sur le nombre de sportifs concernés par semaine
- sur les horaires d'affluence de ces sportifs aux Evaux, afin de voir si ceux-ci n'entrent pas en conflit avec les entrées et sorties des écoles

*D'étudier*

- une sécurisation du trajet des enfants se rendant à l'école ou aux activités parascolaires ou sportifs

*De trouver la possibilité*

- d'une alternative d'accès autre que par le chemin François-Chavaz, pour l'académie de football»

\* \* \*

### **18) Pour garantir une quantité d'eau et une qualité d'eau suffisante à l'Aire (projet de résolution PR/235)**

**Le Président (MCG) :** Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc traiter ce projet. Je passe la parole à l'une ou l'un des auteurs du projet de résolution PR/235. Monsieur STARKENMANN, vous avez la parole.

**M. STARKENMANN (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Alors, cette résolution pour l'Aire, je vais vous donner d'abord un petit peu l'historique.

En 2019, j'ai rencontré le directeur général de l'Office cantonal de l'eau et je lui ai demandé ce qu'il pensait faire pour l'Aire qui était vraiment dans un état sanitaire assez mauvais.

Il m'a répondu qu'en fait il ne savait pas qu'elle était mauvaise, que la qualité était mauvaise, on ne le lui avait pas dit. Et ensuite, il m'a dit qu'il n'avait pas reçu commande, c'est-à-dire ordre du Conseil d'Etat de faire quelque chose.

Donc, je n'étais pas content du tout et j'ai demandé à voir le rapport d'analyse sur l'Aire, c'est un rapport qui se fait tous les quatre ans.

Et je vais dire juste deux choses par rapport à ce rapport. On a déterminé au niveau suisse une valeur QR qui est quotient ratio des composés qui peuvent causer des problèmes écotoxicologiques. Et ce rapport de concentration et de toxicologie ne devrait pas dépasser 1.

Alors à la station de mesure qui se trouve au Gratillet donc sous Bardonnex, on est à 1,9.

On a une autre chose que je pense assez importante de relever, c'est que Neydens, Feigères, toutes ces villes en tête de bassin qui se développent, pompent l'eau des sources pour s'alimenter et évidemment avec le développement, il n'y a plus assez d'eau.

Donc, ils vont devoir faire venir de l'eau de Genève pour pouvoir avoir de l'eau dans les maisons.

Alors, ils le disent dans le rapport. Ils sont contents dans le rapport parce que cette eau revient par une station d'épuration à Neydens dans la rivière.

Mais je me disais que cela serait quand même pas mal, si on fait venir de l'eau du lac, eh bien de rendre ces sources à la nature.

Et je me suis rendu compte qu'en fait à l'Etat, ils n'ont vraiment pas d'affinités pour l'eau et que rien ne se passe.

Pas plus tard que lundi, j'ai reçu un téléphone de Léman Bleu. Et Léman Bleu m'a montré une vidéo de chevesnes. Donc, les chevesnes ce sont des poissons atomiques, qui résistent pratiquement à tout, hein, qui vivent encore un peu dans l'Aire. Ce sont des gros poissons que l'on voit dans l'Aire et il y a une très forte mortalité au niveau du pont de l'autoroute.

Donc, on voit que l'Etat ne fait pas grand-chose.

Et suite à la lettre que j'avais envoyée en 2019 à l'Etat et les réponses qui ne me satisfaisaient pas, il y a eu la pollution du 28 mai. Et lors de cette pollution du 28 mai on s'est rencontré avec les associations, l'ANPVA, l'Association de la sauvegarde de Confignon, et là on a discuté entre nous pour vraiment faire quelque chose.

Lors de cette association, il y a eu Madame ULDRY et il y avait aussi Madame EBENER qui m'a soutenu dans cette démarche, on s'est dit, on ne va pas faire quelque chose juste à Onex, on va faire quelque chose, pour une fois, dans toutes les communes du bassin-versant.

Donc ça, c'est Madame SAAS de Plan-les-Ouates qui a organisé cette réunion avec des Conseillers municipaux de toutes les communes et on a rédigé une résolution.

J'ai eu beaucoup d'aide pour cette résolution, Confignon, Lancy, et on a décidé donc de présenter cette résolution dans toutes les communes du bassin-versant.

Et à Onex, je suis très très content et très très reconnaissant que les Verts, les Echo & Verts libéraux, que les Socialistes, que le groupe PLR, ont co-signé cette résolution et il faudrait vraiment vraiment que maintenant l'Etat prenne sérieusement en compte l'état de la rivière.

Donc, nous on demande d'assurer de l'eau qui permette la vie aquatique, de garantir un débit minimum en été, parce que maintenant il n'y a pratiquement plus d'eau, de développer un plan de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin et puis on veut avoir aussi un échéancier des actions.

L'eau ce n'est pas si simple, on ne peut pas tout faire en un jour, mais qu'est-ce qu'ils vont faire en une année, deux ans, trois ans et cinq ans ?

Et puis évidemment d'augmenter l'espace naturel, pas pour interdire l'accès aux gens, parce que ça c'est aussi une question qui est venue.

Et lors de notre réunion du mois de juin avec les associations, il y a une association qui a écrit un cahier des doléances et ce cahier des doléances mélange un peu tout, le cheval, le VTT, les chiens, etc., et nous on voulait vraiment se concentrer sur l'eau.

Donc, il ne faut pas faire un amalgame entre cette résolution et ce cahier des doléances.

J'espère que vous allez voter cette résolution et je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. ISCHER (S) :** Merci, Monsieur le Président. Donc le groupe PS soutient cette résolution, bien sûr.

Nous on pense que c'est très important de prendre soin de ces espaces verts pour la population puisse en profiter, merci.

**Mme KATHARI DUMPS (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Evidemment le groupe Echo & Vert'libéraux va aussi soutenir cette résolution.

Et moi-même, je suis aussi assez impliquée dans tout ce qui touche l'Aire. On a aussi travaillé un peu ensemble avec Christian STARKENMANN et puis par deux associations dont je fais partie, nous avons co-signé ce cahier de doléances dont Christian STARKENMANN vient de discuter. Merci.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Effectivement, le PLR se réjouit de voter cette résolution.

Par contre, évidemment il faut limiter les matières, donc là on parle de l'eau.

Mais je pense quand même que la liste un peu à la Prévert dont parlait Monsieur STARKENMANN, de cette association qui a fait un cahier de toutes les nuisances et de toutes les choses possibles et imaginables.

Il faudra quand même que l'on se penche une fois sur cette question-là, parce que ça ne sert à rien d'avoir de l'eau s'il y a des déchets dedans, s'il y a d'autres choses que les produits chimiques dont on parle, mais qu'il y a aussi toutes sortes de déchets qui sont amenés par la fréquentation, peut-être des fois excessive dans certains endroits qui devraient être protégés, mais cela sera un autre débat.

Mais en tout cas, pour l'eau c'est déjà une bonne chose, de s'occuper de l'eau. Il y a d'autres déchets aussi, hein. Donc il ne faut pas se voiler la face, ça existe, hein. Je vais tous les jours au bord de l'Aire et je vois qu'en été c'est vraiment catastrophique.

Et c'est même par exemple, ce sont aussi les communes, hein, il ne faut pas se voiler la face.

Quand il y a eu le premier confinement, il y a eu des zones qui ont été mises avec des bandes... vous savez ces bandes rouges et blanches en plastique pour interdire certains accès, parce que justement il y avait des endroits où les gens ne devaient pas aller, etc.,

eh bien ces bandes de plastique sont restées tout l'été, se sont dégradées petit à petit, se sont déchirées, etc., et se sont retrouvées dans l'Aire !

Donc, ce sont les communes qui ont mis ces bandes pour restreindre les accès et qui ne les ont pas enlevées !

Donc, après on dit aux gens, il faut faire attention, protéger la nature, mais même les communes ne montrent pas l'exemple, puisqu'elles polluent la rivière en voulant bien faire.

Voilà, donc, c'est une anecdote, mais j'entends, voilà, il faudra aussi traiter cette question-là, merci.

**Le Président (MCG) :** Merci Monsieur SUCHET. D'autre prise de parole ? Oui Madame ZORA, vous avez la parole.

**Mme MASÉ (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. Alors Zora, c'est mon prénom.

**Le Président (MCG) :** Ah oui, pardon. Madame MASÉ (rires), je mélange tout le temps, excusez-moi.

**Mme MASÉ (UDC) :** J'ai l'habitude. Merci. Le groupe UDC soutient cette, ce, cette motion ou bien ? Pardon, excusez-moi. Le groupe soutien cette résolution et a très à cœur la situation de l'Aire, d'autant plus que l'Etat a dépensé des sommes astronomiques pour sa renaturation et que, hélas, il y a un projet d'urbanisation démesuré aux Cherpines qui ne fera pas de bien à l'Aire du tout, puisque les constructions de ce projet sont prévues à 60 mètres de l'Aire.

Donc, il est vraiment urgent de s'en occuper. Nous soutenons ceci entièrement, merci.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Alors moi, je voulais juste intervenir pour remercier le Conseil municipal d'être à ce point derrière ce projet de résolution.

Et c'est bien qu'il y ait eu des contacts avec les autres communes, parce que tout de suite j'ai vu l'effet que cela a fait sur l'Etat, hein.

Donc, il y a eu une mobilisation par rapport à ça. Ils se sont retrouvés, il y a eu une réunion pour évoquer l'Aire le 6 novembre et les Conseillères administratives, parce que ce sont principalement des femmes, on a reçu un mail nous disant qu'on allait se réunir fin novembre pour discuter du sujet.

Donc en fait, quand les communes se mobilisent, eh bien nous on peut vraiment porter votre parole et vos idées et mettre la pression au sein de l'administration du canton pour aller de l'avant.

Donc, il ne faut pas hésiter à fonctionner de cette manière, ça marche assez bien. Merci.

**Mme KLEINER :** Merci, Monsieur le Président. J'en profite pour vous parler d'un projet culturel qui est en train d'être réfléchi sur les bords de l'Aire.

Et vos différentes interventions liées à la protection de l'Aire ont été retransmises à ces communes.

Il faut savoir que dans le cadre de ce projet culturel nous rencontrons les responsables de toutes les communes qui bordent l'Aire, y compris les françaises, et c'est une excellente occasion de tisser des liens, de faire valoir des revendications, de sensibiliser à des questions.

C'est vrai que les communes françaises ont marqué un intérêt tout particulier. On va continuer à soutenir la protection de l'Aire dans le cadre de ce projet culturel, de façon à ce qu'il ne nuise pas, mais qu'il permette au contraire une meilleure information et une meilleure sensibilisation du public, et puis une meilleure sensibilisation des Autorités, parce que je crois que cela passe effectivement aussi par là.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de résolution N° PR/235.

Je sou mets le projet de résolution N° PR/235 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main. Je vois le oui à l'unanimité.

**Le projet de résolution N° PR/235 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).**

**Résolution N° R/235 dont la teneur est la suivante :**

*" Vu le manque d'eau chronique de cette rivière due à une mauvaise gestion des eaux, à des pompages abusifs, à l'assèchement des sources, à l'étanchéisation des sols,*

*Vu les pollutions chroniques et accidentelles récurrentes depuis des décennies,*

*Vu la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991,*

*Vu les art. 16, 43 et 44 de la Loi sur les eaux (LEaux-GE) du 5 juillet 1961,*

*Vu la Stratégie Biodiversité Genève 2030, adoptée par le Conseil d'Etat le 21 février 2018,*

*Vu que l'Aire a reçu en 2016 le 1er Prix du paysage du Conseil de l'Europe pour la Renaturation du cours d'eau de l'Aire,*

*Vu que l'Aire et son vallon, que partagent 9 communes genevoises, sont un réservoir de biodiversité ainsi qu'un poumon de verdure, de promenade et de fraîcheur apprécié de ses habitant.e.s,*

*Vu les résolutions en cours d'adoption par les Conseils municipaux des communes de Plan-Les-Quates, Lancy, Bernex, Confignon, Perly-Certoux, Bardonnex et Soral,*

*Sur proposition de Monsieur Christian STARKENMANN pour le groupe des Vert.e.s, Madame Suzanne KATHARI DUMPS pour le groupe ECHO-Verts Libéraux, Monsieur Patrick LAPALUD pour le groupe Socialiste, Monsieur Jean-Pierre PASQUIER pour le groupe PLR*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **d e m a n d e**

*à l'unanimité des présents (25 votants)*

### **AU CONSEIL D'ÉTAT GNEVOIS**

1. *D'assurer une qualité d'eau qui permette une vie aquatique équilibrée*
2. *De garantir un débit minimum de 100 l/s en aval des pertes de Perly-Certoux*
3. *De développer un plan de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin-versant*
4. *D'établir un calendrier avec un échéancier à 2, 5 et 10 ans des actions à entreprendre*
5. *D'augmenter l'espace naturel dévolu à la rivière de ses sources à la ville, au-delà de l'espace de la renaturation prévue.*

\* \* \*

### **19) Rapport de la commission Développement durable et promotion économique (DDPE-1555) – Présentation du secteur développement durable**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Non, personne.

### **20) Rapport de la commission Urbanisme (URB-1557) - Présentation de la stratégie d'évolution de la zone 5 - Dispositions en faveur de la biodiversité**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Non, personne.



**21) Rapport de la commission Espaces verts, culture et sports (EVCS-1561) -  
Présentation du service culture**

**Le Président (MCG) :** Alors, Monsieur Luc ABBÉ-DECARROUX étant excusé, un autre membre de la commission souhaite-il intervenir ? Ce n'est pas le cas.

**22) Propositions individuelles et questions**

**Le Président (MCG) :** Qui demande la parole ?

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai une petite question.

C'est suite à l'initiative IN/173, « Fr. 23.00, c'est un minimum. ». Je voulais savoir si dans l'administration onésienne, il y a des emplois qui sont concernés par la mise en œuvre de cette initiative. Merci.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. J'avais une question par rapport au salage des rues à Onex. Est-ce que l'on utilise du sel ? Est-ce qu'une autre alternative a été étudiée ? Merci.

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. Non, il n'y a pas dans l'administration communale stricto sensu de personnes qui seraient concernées par un ajustement salarial en raison de l'introduction du salaire minimum.

Il y a une incertitude sur la question des accueillantes familiales.

Je dis à dessein une incertitude puisque je crois que l'on a évoqué cela dans une des commissions, mais je ne sais pas si vous y étiez, mais on en a parlé dans la commission Sociale, hein, Monsieur SUCHET vous me faites oui de la tête, c'est bien ça.

Actuellement, les accueillantes familiales ont une rémunération qui est entre le salaire horaire et le salaire à la tâche, puisqu'il est directement proportionnel, enfin doublé, triplé, etc., au nombre d'enfants qu'elles gardent.

Donc, on est dans une situation qui est un peu paradoxale parce qu'en fait on n'est pas dans du pur salaire à la tâche, qui est un salaire qui existe et qui est reconnu en droit suisse, qui est au nombre de pièces produites, notamment dans la manufacture. Ce n'est presque plus développé, mais enfin disons ça a eu existé et c'est encore reconnu en droit, qui est donc au nombre de pièces produites.

Et effectivement donc c'est un salaire variable, puisque, bah voilà, on n'arrive pas forcément toujours à produire à la même vitesse, ça c'est le salaire à la tâche.

Et puis le salaire horaire qui est finalement la mise à disposition de la force de travail du travailleur en vue d'un travail demandé par son employeur.

On est dans un système qui est mixte entre les deux et on ne sait pas finalement comment l'OCIRT va se positionner sur ce type de rémunération.

Ce type de rémunération n'est pas particulier à Onex, puisqu'il est prévu en annexe à la loi qui prévoit le statut des accueillantes familiales, comme un contrat-type.

Pas un contrat-cadre, hein, je précise bien, ce n'est juridiquement pas exactement la même notion. Un contrat-cadre est obligatoire dans le minimum qu'il pose, un contrat-type est un contrat exemple.

Mais néanmoins, il est prévu dans la législation genevoise comme une annexe à la loi qui prévoit le statut d'accueillante familiale. Et donc, il est prévu avec cette particularité de mixte entre salaire à la tâche et salaire à l'heure.

Donc, nous avons déjà interpellé l'OCIRT depuis l'acceptation de l'initiative sur le salaire minimum, sur comment finalement fallait-il considérer ce salaire hybride entre le salaire à la tâche et le salaire à l'heure, et comment il comptait se positionner sur l'annexe à la loi.

Parce que nous, on va évidemment suivre ces dispositions, mais il n'est pas question qu'il y ait qu'Onex ou les communes partenaires, donc Lancy, Confignon, Onex qui changent et puis que les autres, euh, et puis que le contrat-cadre continue à exister selon ce modèle.

Parce que, eh bien voilà, il y a à un moment donné ça créerait aussi une distorsion par rapport aux différents modes et prêts personnes qui pratiquent l'accueil familial.

Je ne vous cache pas, pour être tout à fait claire, que les syndicats avec qui nous entretenons, dans le domaine de la petite enfance, des collaborations plutôt étroites et non conflictuelles j'ai envie de dire, nous ont interpellés sur cette question.

On sent qu'il y a aussi cette problématique, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas dit avec affirmation « le salaire minimum s'applique, il est évident qu'il faut changer le système de rémunération », ils ont dit « il nous semble qu'il devrait s'appliquer, il y a lieu de se poser la question et de se rencontrer pour en discuter ».

Donc, on voit bien que finalement il y a une incertitude juridique assez grande sur cette question. Et l'OCIRT pour le moment n'a pas été capable de nous répondre. On a eu quelques contacts téléphoniques qui avaient l'air de dire, ouais on ne sait pas trop, nous non plus.

Et donc, du coup j'ai demandé à la directrice de bien vouloir interpellier formellement l'OCIRT, avec la référence au contrat-type qui est en annexe à la loi, en leur mettant cela et puis en disant eh bien voilà, comment vous traitez ce type de rémunération ? Est-ce que oui ou non, on doit considérer tomber sous le coup du salaire minimum de l'initiative 172.

Si la réponse est oui, eh bien il faudra revoir complètement le système de rémunération des accueillantes familiales, enlever toute une série d'indemnités qui aujourd'hui sont venues s'ajouter, je dirais, à la pure mention salaire pour tenir compte d'un certain nombre de particularités de ce métier qui se fait à domicile.

Donc, c'est quand même un métier un peu particulier pour ça et donc, probablement arriver à la conclusion qu'une accueillante qui n'a pas la capacité, et la capacité elle n'est pas décidée par l'accueillante elle-même ou par nous, mais elle est décidée par le Canton qui octroie les autorisations, et probablement arriver à la conclusion qu'une accueillante qui n'a pas la capacité d'avoir au moins deux enfants gardés, ne peut plus pratiquer ce métier parce que ça serait complètement disproportionné par rapport à la situation

actuelle, et ça représenterait un investissement trop conséquent par rapport à l'offre de garde que cela peut produire.

Ca renchérirait le coût si on l'acceptait pour une personne qui ne garde qu'un enfant, ça renchérirait le coût pour le mettre équivalent, voire plus qu'aux crèches. Donc, ça serait évidemment un peu disproportionné.

Nous attendons ces réponses-là.

Nous allons évidemment dialoguer avec les syndicats pour voir aussi comment passer à un système peut-être mensualisé qui tiendrait compte d'une meilleure stabilité. Parce qu'aujourd'hui, il faut savoir que si vous avez des jours fériés, si vous n'avez pas de jours fériés dans le mois, s'il y a un mois à 31 jours versus un mois à 28, comme c'est à l'heure de garde et à l'enfant gardé, eh bien vous avez un salaire qui fluctue et c'est très inconfortable pour les collaboratrices qui pratiquent ce métier.

Donc, c'est vrai que c'est pour nous plutôt une opportunité qu'un risque de pouvoir faire évoluer ce système vers quelque chose de peut-être plus stable pour les collaboratrices qui pratiquent ce métier et plus équitable aussi, vis-à-vis finalement d'un statut d'assez grande précarité qu'elles peuvent encore avoir, même si par rapport à là d'où on vient il y a moins de 10 ans, ou il y a tout juste 10 ans, c'est-à-dire pas de statut légal, en gros, pas d'assurance sociale, pas de retraite, ni rien.

On a déjà fait des progrès significatifs dans ce domaine, en tout cas pour celles qui bénéficient d'un engagement par une collectivité publique ou par un groupement de collectivités publiques, puisque les trois structures qui engagent sont des groupements de collectivités publiques, les trois.

Donc, voilà, je pense que ça répond exhaustivement à votre question.

Personnel communal stricto sensu, personne n'est concerné, puisque même les patrouilleuses sont à Fr. 23.00 de l'heure, hein, parce que c'est comme ça que c'est traduit.

Alors, elles ont des petits taux d'engagement et de petits salaires, mais il y a Fr. 23.00 de l'heure. Donc, là-dessus on est bon.

Mais par contre, effectivement, pour le personnel accueillante familiale, il y a lieu de creuser cette question, mais ce n'est pas du personnel Ville d'Onex.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Je vais répondre à la question de Madame BEAUSOLEIL.

Alors à Onex, on utilise le sel, mais vraiment en toute petite quantité et on a des véhicules qui mesurent cela, donc c'est utilisé avec parcimonie.

Maintenant, si vous avez d'autres idées, elles sont évidemment les bienvenues.

**Le Président (MCG) :** Merci pour la réponse. S'il n'y a plus de prise de parole, conformément à notre règlement, je passe la parole au public habitant à Onex qui souhaiterait poser des questions au Conseil administratif.

21456

Est-ce que le public a des questions ? Si ce n'est pas le cas, si la parole n'est plus demandée, je lève la séance, merci à toutes et à tous, bon retour dans vos foyers.

**La séance est levée à 22 heures 12.**

Le Secrétaire :

Laurent VOGLER

Le Président :

Cédric AMBORD